

TRAUMATISMES

JUILLET 2020

DONNÉES DE SURVEILLANCE

SURVEILLANCE  
ÉPIDÉMIOLOGIQUE DES NOYADES.  
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE  
NOYADES 2018

En partenariat avec :



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- Ministère des Solidarités et de la Santé
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
- Ministère de la Transition écologique

# Résumé

## Surveillance épidémiologique des noyades. Résultats de l'enquête NOYADES 2018

En France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1 000 décès (dont environ 400 pendant la période estivale) ce qui en fait la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans. Elles sont pourtant pour la plupart évitables.

Pour pouvoir mener des actions de prévention permettant de réduire la fréquence de ces accidents, Santé publique France mène régulièrement depuis 2003 des enquêtes sur les noyades. Ces dernières, réalisées pendant l'été, ont pour objectifs de recenser l'ensemble des noyades (accidentelles ou non, suivies de décès ou non) et de décrire les caractéristiques des victimes et certaines circonstances de leur survenue à des fins de prévention.

L'enquête NOYADES est réalisée par questionnaire auprès des services de secours organisés (pompiers, Samu-Smur, etc.) du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre en France métropolitaine et outre-mer. Une noyade est prise en compte s'il y a intervention d'un secours organisé suivie d'une prise en charge hospitalière (passage aux urgences, hospitalisation) ou d'un décès.

En 2018, l'enquête NOYADES a recensé 1 649 noyades accidentelles (84 % du total des noyades) avec une proportion de décès parmi les noyades de 25 %. Les noyades non-mortelles ont été davantage le fait des plus jeunes et celles suivies de décès ont plus concerné les plus âgés : les enfants de moins de 6 ans ont représenté 28 % des noyades accidentelles et 9 % des décès vs respectivement 22 % et 35 % chez les personnes de 65 ans et plus ; 44 % des noyades accidentelles ont eu lieu en mer, 30 % en piscine tous types confondus, 22 % en cours d'eau ou plan d'eau et 4 % dans d'autres lieux (baignoires, bassins, etc.) avec une répartition de noyades fatales, c'est-à-dire suivies de décès, respectivement de 40 %, 17 %, 40 % et 3 %.

Les noyades en piscine ont concerné davantage les jeunes enfants, les noyades en cours d'eau et plan d'eau davantage les jeunes adultes et les noyades en mer davantage les personnes plus âgées. Les hommes sont plus souvent victimes d'accidents de noyade que les femmes.

Par rapport aux précédentes enquêtes NOYADES réalisées entre 2003 et 2015, le nombre de noyades accidentelles en 2018 est plus important. Le contexte de fortes chaleurs pendant l'été 2018 a vraisemblablement entraîné une augmentation du nombre de baignades et ainsi du risque de noyade.

Les noyades accidentelles concernent tous les lieux et tous les âges. Les résultats des enquêtes NOYADES, qui n'ont pas d'équivalent au niveau international en termes de description des circonstances, soulignent la nécessité de poursuivre les efforts dans la prévention des noyades à tous les âges, chez les plus jeunes comme les plus âgés.

**MOTS CLÉS :** NOYADE, TRAUMATISME, SURVEILLANCE ÉPIDÉMIOLOGIQUE, PRÉVENTION

**Citation suggérée :** Ung A, Gautier A, Chatignoux E, Beltzer N. Surveillance épidémiologique des noyades. Résultats de l'enquête NOYADES 2018. Saint-Maurice : Santé publique France, 2020. 42 p. Disponible à partir de l'URL : [www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)

# Abstract

## Epidemiological surveillance of drowning. The 2018 NOYADES survey results

Each year in France, unintentional drownings are responsible for about 1,000 deaths (and around 400 during summer time) and are the first cause of mortality by home and leisure injuries among persons less than 25 years old. However, for most of them, they are avoidable.

The NOYADES surveys are regularly conducted since 2003 and their objectives are to record all the unintentional drownings (followed by death or not) and to describe their characteristics (victims, circumstances) for prevention purposes.

The NOYADES survey is based on a questionnaire completed by emergency services (such as firemen) from 1st June to 30th September in metropolitan France and French overseas territories. Every drowning leading to an intervention from emergency services followed by a hospital care or a death is taken into account.

In 2018, the NOYADES survey recorded 1,649 unintentional drownings with 25 % of deadly drownings. Non-fatal unintentional drownings mainly concerned young persons and the fatal ones the elderly. In 2018, children less than 6 years old represented 28 % of total unintentional drownings and 9 % of fatal ones vs respectively 22 % and 35 % among the elderly (65 years old and more); 44 % of unintentional drownings occurred in the sea, 31 % in all types of swimming pools, 22 % in rivers and lakes and 4 % in other places (bathtub, pond, etc.) with a distribution of fatal drownings of respectively 40 %, 17 %, 40 % and 3 %.

Unintentional drownings in swimming pools mainly concerned children, drownings in river and lakes young adults and drownings in sea the elderly. Men drowned more compared to women.

Unintentional drownings have increased in the 2018 NOYADES survey compared to the 2003-2015 surveys. This increase during the 2018 summer was observed in a heat wave context that increased the number of swimming and then, the risk of drowning.

Unintentional drownings can happen in all places and concern all ages. The results of the NOYADES surveys which do not have any equivalent in other countries in terms of content and longevity, and circumstances description, underline the need to continue efforts in drowning prevention in all ages.

**KEY WORDS:** DROWNING, TRAUMA, EPIDEMIOLOGICAL SURVEILLANCE,  
PREVENTION

## Auteurs

Aymeric Ung, Arnaud Gautier, Édouard Chatignoux et Nathalie Beltzer (Santé publique France)

## Remerciements

Nous remercions les nombreuses personnes qui ont participé au recueil des informations sur le terrain, en particulier :

- les intervenants auprès des noyés : sapeurs-pompiers des services départementaux incendie et secours, Samu-Smur, maîtres-nageurs sauveteurs, gendarmes, brigade fluviale, compagnies républicaines de sécurité, policiers, centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage, Société nationale de sauvetage en mer et autres secours organisés ;
- les médecins, soignants et administratifs dans les hôpitaux qui ont accueilli les noyés ;
- les correspondants d'administration centrale du ministère de l'Intérieur, les préfetures ;
- Ipsos qui a été en charge de la collecte des données ;
- Laurence Guldner, Direction Santé Environnement Travail, Santé publique France, qui a relu ce rapport.

Ce projet a bénéficié du soutien de la Direction générale de la santé et de contributions financières :

- de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur ;
- de la Direction des sports, ministère des Sports ;
- de la Direction de l'Habitat, de l'urbanisme et des paysages, ministère de la Transition écologique et solidaire.

## Abréviations

<b>Cnil</b>	Commission nationale de l'informatique et des libertés
<b>Cross</b>	Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage
<b>DGSCGC</b>	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>Samu/Smur</b>	Service d'aide médicale d'urgence/Service mobile d'urgence et de réanimation
<b>SpFrance</b>	Santé publique France
<b>Sdis</b>	Service départemental d'incendie et de secours
<b>SNSM</b>	Société nationale de sauvetage en mer

# Sommaire

Auteurs, remerciements .....	3
Abréviations .....	4
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>2. MATÉRIEL ET MÉTHODES .....</b>	<b>7</b>
2.1 Le dispositif de l'enquête NOYADES .....	7
2.2 Le questionnaire et la base d'enquête .....	8
2.3 Les analyses statistiques et la présentation des résultats .....	10
<b>3. RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE L'ENQUÊTE NOYADES 2018 .....</b>	<b>11</b>
3.1 Toutes noyades .....	11
3.2 Noyades accidentelles .....	11
3.2.1 Nombre quotidien des noyades accidentelles pendant l'été 2018 .....	11
3.2.2 Caractéristiques sociodémographiques des victimes de noyades accidentelles .....	12
3.2.3 Noyades accidentelles selon le département et la région de la noyade .....	13
3.2.4 Noyades accidentelles selon le lieu de la noyade .....	15
3.2.5 Noyades accidentelles selon le lieu de résidence .....	18
3.2.6 Noyades accidentelles selon l'heure d'intervention des secours organisés .....	19
3.2.7 Noyades accidentelles selon le devenir de la noyade .....	20
3.2.8 Noyades accidentelles selon l'activité pratiquée .....	20
3.2.9 Noyades accidentelles selon les circonstances de la noyade .....	21
<b>4. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS .....</b>	<b>25</b>
<b>5. DISCUSSION .....</b>	<b>27</b>
5.1 Principaux apports de l'enquête NOYADES .....	27
5.2 Limites .....	27
5.3 Recommandations et perspectives .....	28
<b>6. CONCLUSION .....</b>	<b>30</b>
<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>33</b>
Annexe 1. Questionnaire de l'enquête NOYADES 2018 .....	33
Annexe 2. Affiche de l'enquête NOYADES 2018 .....	35
Annexe 3. Fiche d'information de l'enquête NOYADES 2018 .....	36
Annexe 4. Noyades accidentelles totales et suivies de décès par jour en 2018 .....	37
Annexe 5. Noyades accidentelles totales et suivies de décès par âge .....	38
Annexe 6. Noyades accidentelles totales et suivies de décès par région, par département et par lieu de noyade .....	40

# 1. INTRODUCTION

La noyade est définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme « une insuffisance respiratoire résultant de la submersion ou de l'immersion en milieu liquide » et englobe tous les cas, qu'ils soient suivis ou non de décès [1]. Cette définition confirmée par différents travaux et internationalement acceptée exclut l'utilisation des termes de noyade sèche, humide, quasi-noyade, fausse noyade, noyade active ou passive [2]. Les noyades sont responsables chaque année au niveau mondial de 372 000 décès, soit plus de 1 000 par jour, dont 90 % ont lieu dans les pays à revenu faible ou intermédiaire [3]. En France, environ 1 000 décès par noyade accidentelle se produisent par an et la noyade est la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans, devant les suffocations, les intoxications, les chutes puis les accidents par le feu [4]. Les circonstances de ces noyades sont aujourd'hui bien connues et sont pour la plupart évitables.

Ces enquêtes NOYADES ont pour objectifs principaux de :

- recenser le nombre de noyades accidentelles ou intentionnelles (suicide, agression), suivies ou non de décès ;
- décrire les caractéristiques des victimes ;
- décrire les activités pratiquées et les circonstances lors de la survenue de ces noyades ;
- étudier l'évolution du nombre de noyades accidentelles et des circonstances par rapport aux enquêtes précédentes.

En France, les enquêtes NOYADES sont coordonnées par Santé publique France (anciennement Institut de veille sanitaire). Une enquête pilote ciblant 10 départements en France métropolitaine a eu lieu en 2001 [5]. La première enquête sur l'ensemble de la France métropolitaine et l'outre-mer a été réalisée en 2002 et a concerné toutes les noyades nécessitant l'intervention des services de secours organisés [6,7]. À partir de 2003, seules les noyades nécessitant l'intervention des services de secours organisés suivie d'une prise en charge hospitalière ou d'un décès sur le lieu d'intervention ont été comptabilisées pour ne prendre en compte que les noyades les plus graves [8]. Ces enquêtes sont réalisées régulièrement : la troisième enquête a eu lieu en 2004 [9] puis la suivante en 2006 [10,11] et depuis elles sont menées tous les trois ans : 2009 [12], en 2012 [13] et en 2015 [14,15]. La dernière a été réalisée en 2018.

La description détaillée des circonstances des noyades et du lieu de survenue selon les principales caractéristiques des victimes permet de proposer et de mettre en place des actions de prévention au plus proche des populations et des lieux et d'adapter au mieux les campagnes de prévention.

La 8<sup>e</sup> édition de l'enquête NOYADES a eu lieu durant l'été 2018 en collaboration avec la Direction générale de la santé, les ministères de l'Intérieur, des Sports et de la Transition écologique et solidaire. Des résultats intermédiaires ont été régulièrement produits au cours de l'été 2018, accompagnés d'interventions dans les médias (presse, radio, télévision, internet) et de communiqués de presse destinés à sensibiliser la population aux risques des noyades accidentelles et à diffuser des messages de prévention.

Les résultats généraux de l'enquête NOYADES 2018 sont présentés dans ce rapport. Les principaux résultats de cette enquête ont été publiés dans un article du Bulletin épidémiologique hebdomadaire de Santé publique France [16].

## 2. MATÉRIEL ET MÉTHODES

### 2.1 Le dispositif de l'enquête NOYADES

L'enquête NOYADES 2018 a été réalisée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2018 en France métropolitaine et dans tous les territoires d'outre-mer<sup>1</sup>. Comme pour les précédentes éditions de cette enquête, l'ensemble des noyades, qu'elles soient accidentelles ou intentionnelles (suicide, agression), suivies ou non de décès, ont été incluses. Ces noyades devaient répondre aux deux conditions suivantes : être prises en charge par les services de secours organisés et être suivies d'une prise en charge hospitalière (passage aux urgences ou hospitalisation) sauf dans le cas d'un décès sur le lieu d'intervention. Les noyades concernant des victimes emmenées directement à l'hôpital par un proche ont été exclues de l'enquête, comme cela a été le cas pour les enquêtes précédentes.

Les données ont été recueillies *via* un questionnaire spécifique (annexe 1) complété par l'ensemble des services de secours organisés et les structures de santé amenés à prendre en charge les victimes de noyade :

- les services départementaux d'incendie et de secours (Sdis), la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, le Bataillon des marins-pompiers de Marseille ;
- les Samu-Smur ;
- les services d'accueil aux urgences généraux et pédiatriques, les services de réanimation pédiatrique des hôpitaux et cliniques
- la gendarmerie, la police et les CRS sauveteurs ;
- la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) ;
- les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (Cross).

Pour informer l'ensemble de ces services de secours de la tenue de l'enquête, des courriers d'information comprenant le questionnaire, l'affiche de l'enquête (annexe 2) et une fiche d'information pouvant être distribuée aux proches de la victime (annexe 3) ont été envoyés en amont de la tenue de l'enquête NOYADES 2018. En outre, une instruction du ministère de l'Intérieur (Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises - DGSCGC) a été adressée aux préfets de département pour inciter leurs services à participer à l'enquête.

La mise en place de l'enquête NOYADES 2018 (écriture du protocole d'études, animation du réseau de partenaires, production du matériel de l'enquête), l'analyse des données et la production des synthèses, articles et rapports issus de l'enquête ont été réalisées par Santé publique France. La collecte, la saisie des données et la gestion de la base de données ont été assurées, sous la coordination de Santé publique France, par l'Institut Ipsos, qui était également chargé de relancer les services de secours organisés et les établissements hospitaliers si un questionnaire renvoyé était incomplet ou manquant.

---

1. Les noyades survenues outre-mer sont prises en compte dans l'enquête. Le contexte et les circonstances de ces noyades peuvent être différents de ceux en métropole notamment concernant la saisonnalité de la baignade spécifique à chaque territoire.



## 2.2 Le questionnaire et la base d'enquête

Le questionnaire portait sur la victime et la noyade et comprenait les informations suivantes (annexe 1) :

- la date, l'heure et le code postal du lieu d'intervention ;
- les caractéristiques démographiques de la victime (sexe, âge, département ou pays de résidence) ;
- le lieu de la noyade :
  - o piscine privée familiale (dont l'accès est privé)
  - o piscine publique ou privée d'accès payant (où un maître-nageur sauveteur est chargé de la surveillance), qui incluent les piscines municipales, de bases de loisirs et de parcs d'attraction
  - o piscine privée à usage collectif dont l'accès gratuit est réservé à un certain public (hôtel, résidence, camping ou club de vacances)
  - o cours d'eau (fleuve, rivière, rigole, canal)
  - o plan d'eau (étang, lac, mare)
  - o mer dans la bande des 300 mètres
  - o mer au-delà de la bande des 300 mètres
  - o autres lieux (baignoire, bassin, piscine gonflable et autres points d'eau)
- la sécurité du lieu de la noyade :
  - o pour les piscines privées : type (enterrée ou hors-sol), présence d'un dispositif de sécurité, type de dispositif de sécurité (barrière, alarme, couverture, abri ou autre), conformité par rapport à la réglementation, année d'installation, mise en place du dispositif de sécurité
  - o pour les cours d'eau, plan d'eau ou mer : surveillance de la zone de baignade (zone de baignade aménagée, bénéficiant d'une surveillance par un professionnel), interdiction de la zone de baignade (zone de baignade dangereuse où il est indiqué qu'il est interdit de se baigner)
- les conditions de survenue de la noyade (accident, agression, suicide ou origine inconnue) ;
- le stade de la noyade :
  - o aquastress (accident aquatique sans inhalation liquidienne, hyperventilation, tachycardie, frissons, tremblements)
  - o petite noyade (encombrement liquidien broncho-pulmonaire, cyanose des extrémités, épuisement, hypothermie)
  - o grande noyade (état de détresse respiratoire aiguë)
  - o anoxie (arrêt cardio-respiratoire en cours d'installation ou avéré et coma aréactif)
- les activités pratiquées lors de la noyade :
  - o baignade
  - o bateau à moteur (plaisance)
  - o bateau à voile (plaisance)
  - o bodyboard (ou surf)
  - o canoë, kayak ou rafting
  - o pêche
  - o planche à voile
  - o plongeon
  - o plongée apnée
  - o plongée bouteille
  - o scooter des mers
  - o stand up paddle
  - o autre activité pratiquée
- les circonstances de la noyade :
  - o consommation d'alcool
  - o chute
  - o courants

- digestion
- épilepsie
- épuisement
- hydrocution
- malaise (sans précision)
- malaise cardiaque
- malaise vagal
- manque de surveillance
- ne sait pas nager
- port d'un gilet de sauvetage
- autres circonstances
- le devenir immédiat de la victime : décès sur le lieu de la noyade ou hospitalisation ;
- la sortie de l'hôpital : date de sortie, décès éventuel à l'hôpital, séquelles éventuelles.

Les questionnaires étaient remplis si possible le jour même de la noyade par l'équipe intervenant auprès du noyé et pour chaque noyade. En moyenne dans les trois jours qui suivent la noyade, le service de secours organisé transmet à Ipsos le questionnaire rempli selon l'une des modalités suivantes :

- en saisissant directement les données sur l'application internet mise à leur disposition par Santé publique France ;
- en la transmettant par courrier, email ou fax/télécopie à Ipsos.

Un effort particulier a été fait pour s'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des données. Ainsi, les données transmises par les services de secours ont été complétées par trois sources d'information supplémentaires :

- le bulletin quotidien du Centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte (CMVOA), qui recense l'activité des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) en France, notamment les interventions pour noyade ;
- les remontées de la veille presse quotidienne régionale et nationale (PQR/PQN) et des requêtes sur Google alerte pour d'autres médias en ligne sur les cas de noyade ;
- le système de surveillance du réseau Oscour® qui collecte les données issues des passages aux urgences pour près de 700 services d'urgence de France, représentant 93 % des passages totaux.

À partir de ces sources, certaines données manquantes ont pu être complétées et les services de secours recontactés si un cas identifié n'était pas remonté dans la base.

Ipsos s'est assuré du bon déroulement de l'enquête sur le terrain, en contrôlant le recueil et la saisie directement via une application accessible par les intervenants en vue de la constitution d'une base de données unique. Une assistance téléphonique auprès des services de secours était également prévue pour les aider à compléter les questionnaires ou bien à les envoyer. Dans la première base regroupant l'ensemble des cas remontés, certaines incohérences ont pu être corrigées et les doublons supprimés grâce à des algorithmes préalablement établis.

Un travail continu pendant et après l'enquête a été mené sur la mise à jour des données concernant le caractère accidentel ou intentionnel de la noyade notamment auprès des services de police et de gendarmerie et l'information du décès survenu à l'hôpital du fait de la remontée tardive de ces informations. De même, des questionnaires sont parvenus jusqu'à trois mois après la clôture de l'enquête le 30 septembre 2018. La consolidation finale de la base de données est intervenue fin janvier 2019.

## 2.3 Les analyses statistiques et la présentation des résultats

Les résultats présentés dans ce rapport décrivent la fréquence des noyades selon les caractéristiques de la victime, le lieu et les circonstances de la noyade. Les effectifs sur lesquels portent les calculs ont été établis en excluant les non-réponses.

La proportion de décès parmi les noyades est mesurée en rapportant ce nombre au nombre total de noyades pour une population donnée. La comparaison statistique de proportions entre les différentes sous-populations a été produite avec des tests du Chi<sup>2</sup>. Le calcul des taux d'incidence et de mortalité a été effectué en rapportant le nombre de noyades et de décès par noyade aux effectifs de la population française au 1<sup>er</sup> janvier 2018 fournies par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

# 3. RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE L'ENQUÊTE NOYADES 2018

## 3.1 Toutes noyades

En France, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2018, 1 960 noyades suivies d'une prise en charge hospitalière ou d'un décès ont été recensées par l'enquête NOYADES.

Ces 1 960 noyades étaient réparties en :

- 1 649 noyades accidentelles (84 % de l'ensemble des noyades) ;
- 149 noyades intentionnelles (suicide, tentative de suicide ou agression ; 8 %) ;
- 162 noyades d'origine inconnue (8 %).

Les noyades dont l'origine était inconnue sont les noyades dont l'intentionnalité n'a pas pu être déterminée au moment de la clôture de la collecte des données. Les raisons ont été multiples : une impossibilité de récupérer l'information ou pour le service de secours organisé de trancher entre le caractère accidentel ou intentionnel de la noyade, une enquête de police ou de gendarmerie encore en cours, etc.

Parmi les 1 960 noyades, 597 ont été fatales c'est-à-dire suivies de décès (soit 30 %).

Ces 597 décès étaient répartis en :

- 406 décès par noyade accidentelle (68 % de l'ensemble des décès) ;
- 89 décès par noyade intentionnelle (15 %) ;
- 102 décès par noyade d'origine inconnue (17 %).

La proportion de décès parmi les noyades était de 25 % pour les noyades accidentelles, 60 % pour les noyades intentionnelles et 63 % pour les noyades dont l'origine était inconnue, laissant suggérer que les noyades d'origine inconnue correspondraient plutôt des noyades intentionnelles.

**Les caractéristiques des victimes et les circonstances de survenue des noyades ont été exclusivement analysées pour les 1 649 noyades accidentelles de l'été 2018.**

## 3.2 Noyades accidentelles

### 3.2.1 Nombre quotidien des noyades accidentelles pendant l'été 2018

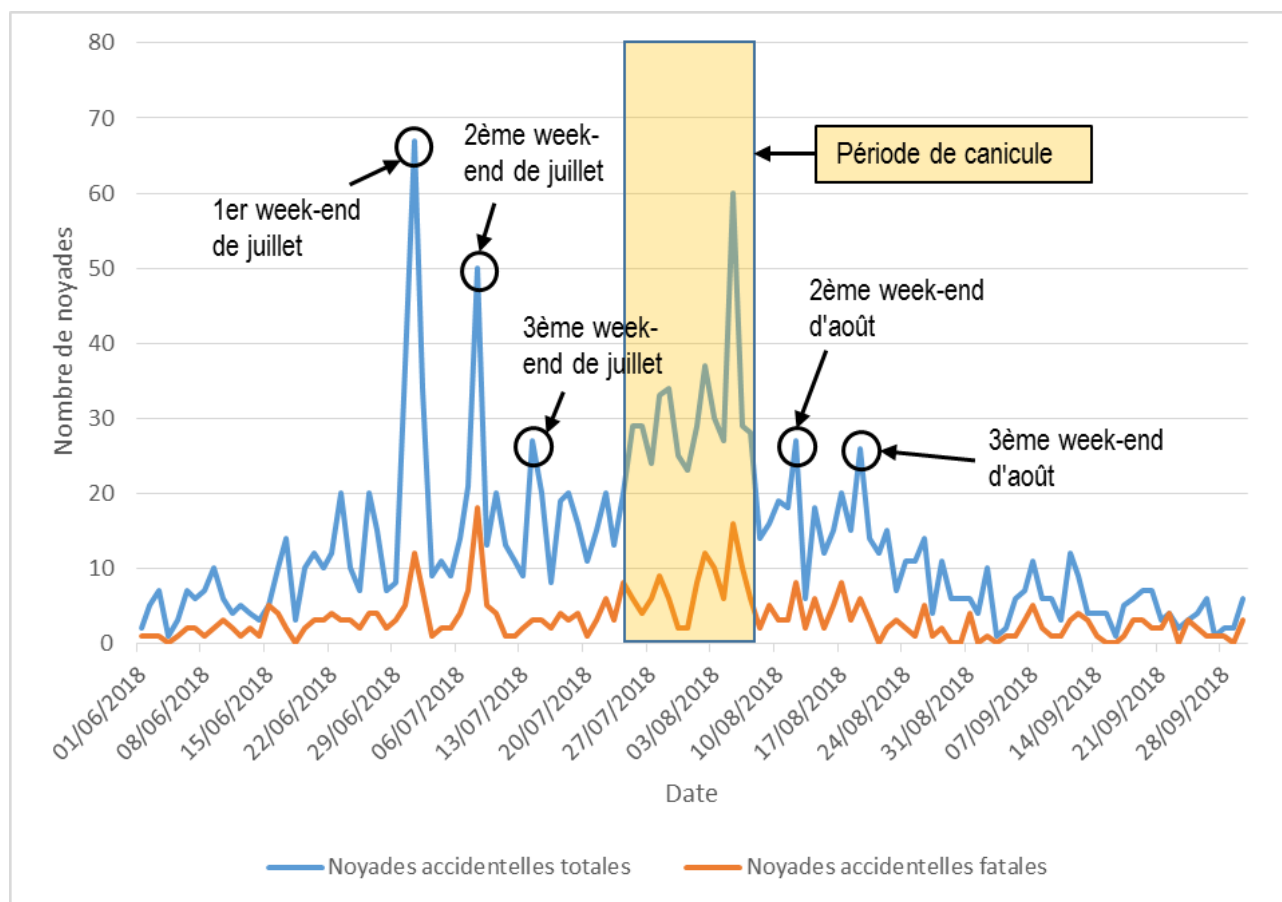
L'analyse de l'évolution quotidienne du nombre de noyades accidentelles durant l'été 2018 indiquait, de manière attendue, que le nombre quotidien de noyades accidentelles variait selon le jour (avec davantage de noyades pendant les week-ends, particulièrement en juillet et en août), et selon la température avec davantage de noyades pendant les périodes de fortes chaleurs (figure 1 et annexe 4).

Des pics de noyades accidentelles ont été observés pendant les week-ends particulièrement au début du mois de juillet au début des vacances d'été. Le plus important pic a été observé durant le premier week-end de juillet (30 juin-1<sup>er</sup> juillet) avec 104 noyades. Les effets liés aux jours de la semaine, aux vacances et à la température pouvaient se cumuler comme l'indiquait le pic de noyades observé le premier week-end d'août (5-6 août) avec 89 noyades, au plus fort de l'épisode

de canicule de l'été 2018, qui a duré du 24 juillet au 8 août 2018. L'été 2018 a été classé par Météo-France comme le deuxième été le plus chaud depuis 1900, avec une température moyenne sur la France supérieure à la normale (moyenne de référence 1981-2010) de 2 °C, se classant derrière l'été 2003 (+3,2 °C) [17]. Le nombre de noyades accidentelles rapporté durant l'été 2018 a été le plus important de l'ensemble des enquêtes NOYADES : 1 649 contre une moyenne de 1 232 pour les six précédentes enquêtes de 2003 à 2015. Toutefois, ces noyades sont moins fréquemment suivies de décès, puisque la proportion de décès parmi les noyades durant l'été 2018 est plus faible que la moyenne des six précédentes enquêtes : respectivement 25 % contre 35 %.

## I FIGURE 1 I

**Nombre quotidien de noyades accidentelles durant l'été 2018, France, 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2018 (N=1 649)\***



\* Il n'y avait pas d'information sur la date de la noyade pour 1 personne.

### 3.2.2 Caractéristiques sociodémographiques des victimes de noyades accidentelles

Les hommes sont plus nombreux à se noyer que les femmes : 1 033 (64 %) noyades accidentelles concernaient des hommes et 587 (36 %) des femmes, soit un sex-ratio hommes/femmes égal à 1,8. Cette répartition homme/femme variait selon la classe d'âge : de 54 % chez les moins de 6 ans à 82 % chez les 20-24 ans. Les hommes sont proportionnellement encore plus nombreux à décéder : 316 (78 %) décès chez les hommes et 87 (22 %) chez les femmes, soit un sex-ratio de 3,6. La proportion de décès parmi les noyades était ainsi plus importante chez les hommes que chez les femmes : 31 % des noyades sont suivies de décès chez les hommes et 15 % chez les femmes.

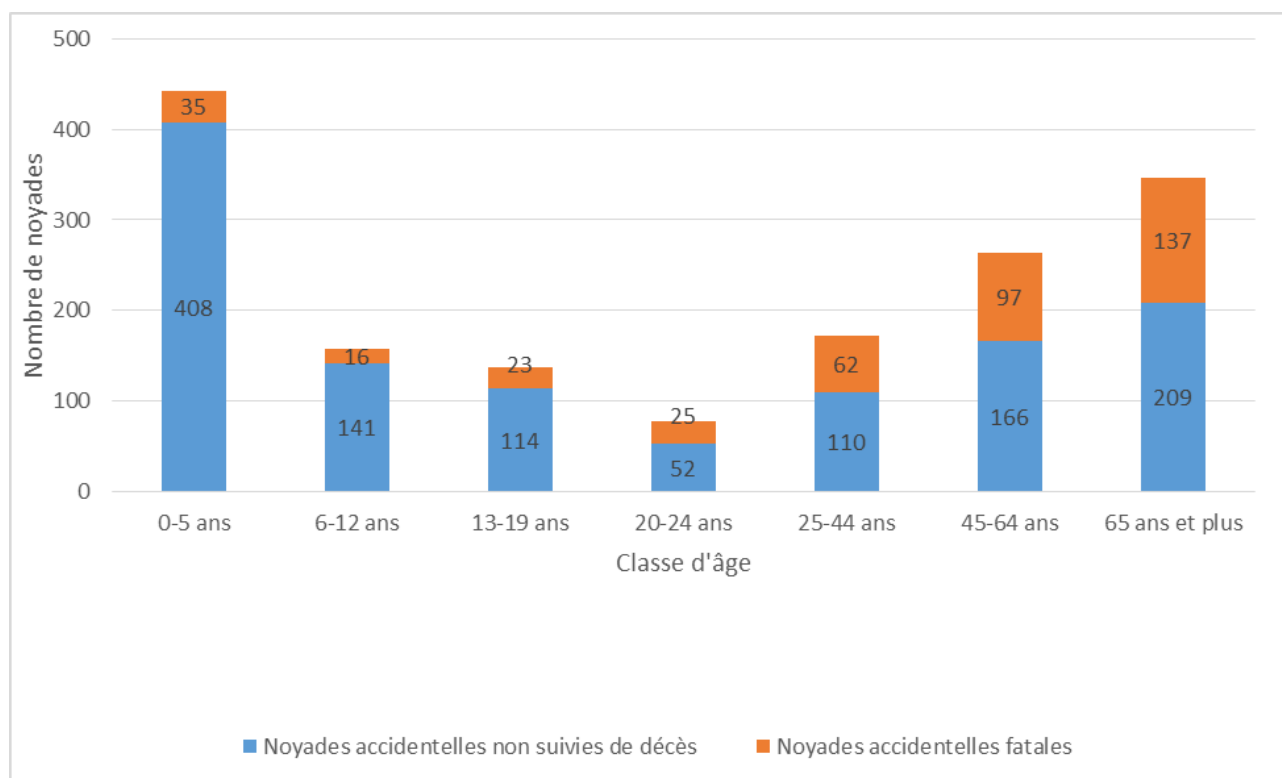
L'âge des victimes allait de 10 jours à 95 ans, avec une médiane, pour l'ensemble des noyades accidentelles de 22 ans et 5 mois et, pour les seules noyades fatales, de 51 ans et 6 mois. Par

classe d'âge, 443 (28 %) enfants de moins de 6 ans se sont noyés accidentellement, la proportion de décès de cette tranche d'âge représentait 8 % (figure 2) de l'ensemble des noyades pour une proportion de 7 % de la population française en 2018. Les personnes de 65 ans et plus ont été 346 (22 %) à se noyer, la proportion de décès de cette tranche d'âge représentait 40 % de l'ensemble des noyades pour une proportion de 20 % de la population française. L'âge pour lequel a été observé le plus de noyades accidentelles était de 3 ans avec un nombre de 118 puis 2 ans (95) et 1 an (90) (annexe 5).

Le taux d'incidence pour les noyades accidentelles a été estimé pour les seuls résidents français à 2,2/100 000. Les taux d'incidence les plus élevés ont été observés chez les moins de 6 ans (9,3/100 000), les 6-12 ans (2,6/100 000) et les 65 ans et plus (2,5/100 000). Le taux de mortalité pour les noyades accidentelles a été estimé à 0,5/100 000 pour l'ensemble des âges. Les taux de mortalité les plus élevés ont été observés chez les 65 ans et plus (1,0/100 000), les moins de 6 ans (0,7/100 000) et les 20-24 ans (0,6/100 000). La proportion de décès parmi les noyades parmi les victimes de noyade accidentelle croissait en fonction de l'âge. Elle était de 8 % chez les moins de 6 ans, de 10 % chez les 6-12 ans, de 17 % chez les 13-19 ans, pour ensuite atteindre 32 % chez les 20-24 ans, 36 % chez les 25-44 ans, 37 % chez les 45-64 ans et 40 % chez les 65 ans et plus.

## I FIGURE 2 I

**Nombre de noyades accidentelles suivies ou non de décès par classe d'âge, France, 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2018 (N=1 649)\***



\* Il n'y avait pas d'information sur l'âge pour 54 personnes.

### 3.2.3 Noyades accidentelles selon le département et la région de la noyade

Les noyades accidentelles sont, de manière attendue, plus nombreuses dans les départements et régions ayant une façade maritime et globalement dans la moitié sud de la France, région qui concentre 60 % des piscines privées familiales françaises [18] et un nombre important de cours d'eau et plans d'eau.

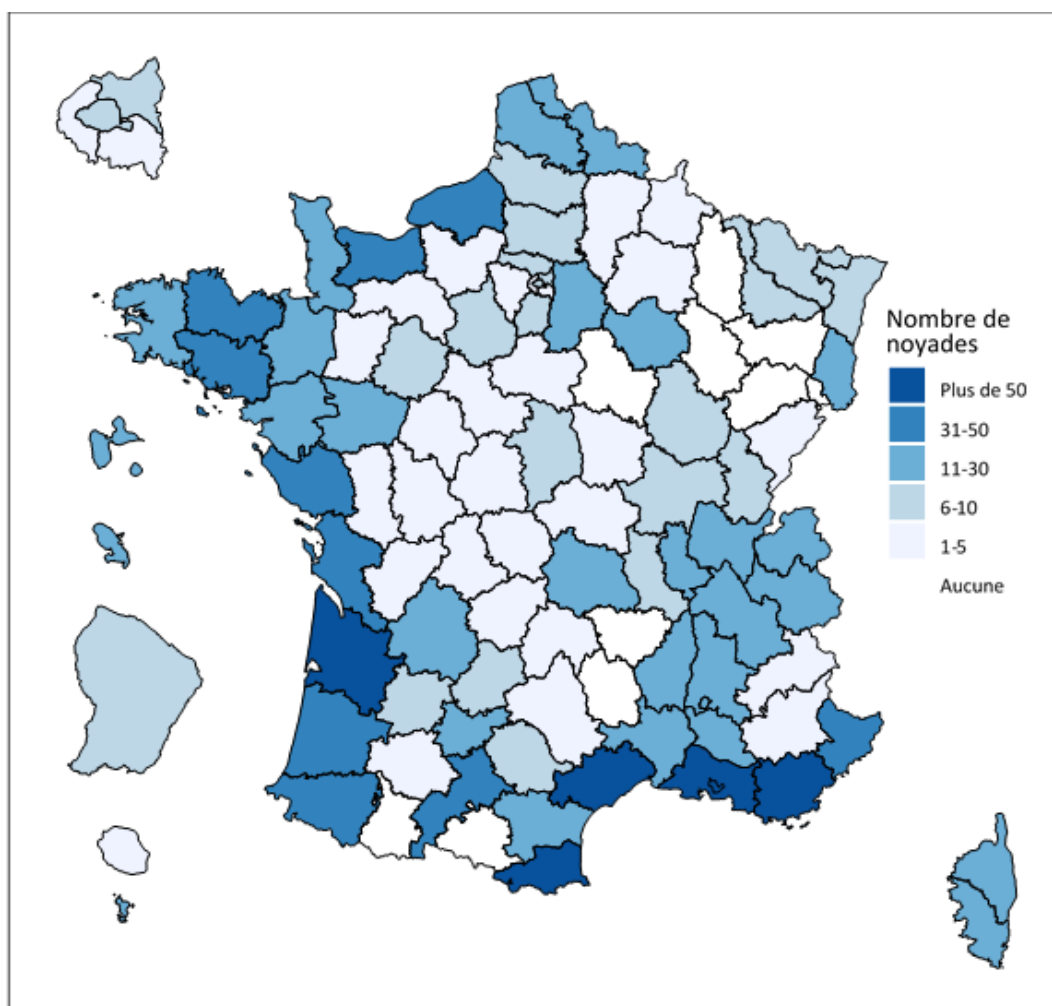
Ainsi les deux-tiers des noyades (66 %) ont eu lieu dans 5 régions : Provence-Alpes-Côte d'Azur (307 noyades), l'Occitanie (256), la Nouvelle Aquitaine (252), l'Auvergne-Rhône-Alpes (162) et la Bretagne (111) (annexe 6). Le nombre de décès est le plus important en Provence-Alpes-Côte d'Azur (57 décès), en Occitanie (52), en Auvergne-Rhône-Alpes (44), en Nouvelle Aquitaine (43) et en Bretagne (38). Les décès dans ces 5 régions représentant plus de la moitié (58 %) de l'ensemble des noyades suivies de décès. Toutefois, 3 régions se démarquent par une proportion élevée de décès rapportés au nombre de noyades. Dans les régions du Centre-Val de Loire, de la Corse et de la Bourgogne-Franche-Comté qui n'enregistrent pas un nombre important de noyades, plus de 40 % de ces noyades sont suivies de décès. Cette proportion est également de près d'un tiers en Île-de-France et dans le Grand-Est.

Dans l'ensemble des régions d'outre-mer, les noyades ont représenté 4 % de l'ensemble des noyades et les décès 5 % du total. Plus d'un quart des noyades (27 %) ont été suivies de décès.

Quant aux départements, ceux qui ont enregistrés le plus de noyades ont été le Var (143 noyades), les Bouches-du-Rhône (93), la Gironde (93), l'Hérault (92) et les Pyrénées-Orientales (52), représentant 29 % du total (carte 1, annexe 6). Les départements qui ont enregistrés le plus de noyades fatales (carte 2) sont le Var (24 noyades), l'Hérault (18), la Gironde (16), le Finistère (15), les Bouches-du-Rhône (14) et la Corse-du-Sud (14), représentant 25 % du total (carte 2, annexe 7).

## I CARTE 1 I

### Répartition départementale des noyades accidentelles, France, 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2018 (N=1 649)\*

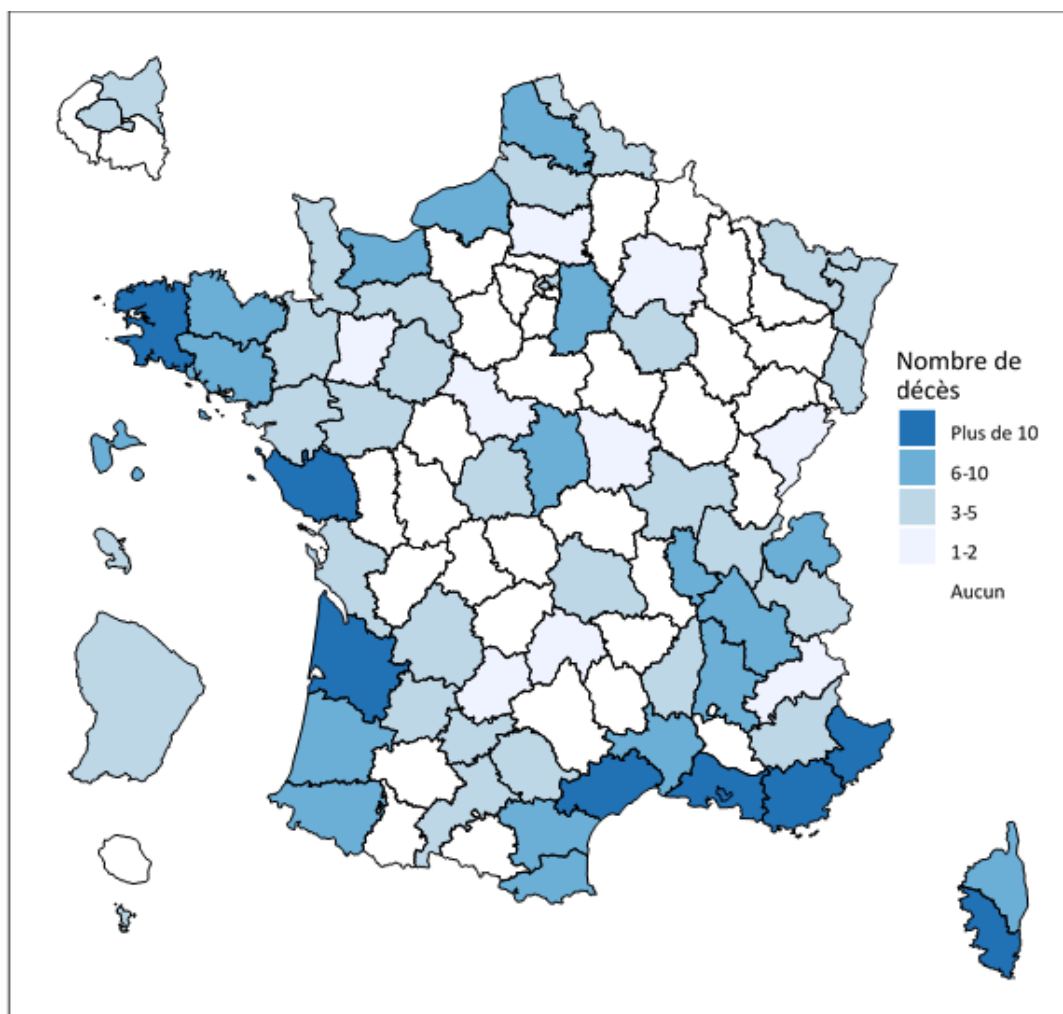


\* Deux noyades non suivies de décès ont été recensées en Nouvelle-Calédonie.



## I CARTE 2 I

Répartition départementale des noyades accidentelles suivies de décès, France, 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2018 (N=1 649)\*



### 3.2.4 Noyades accidentelles selon le lieu de la noyade

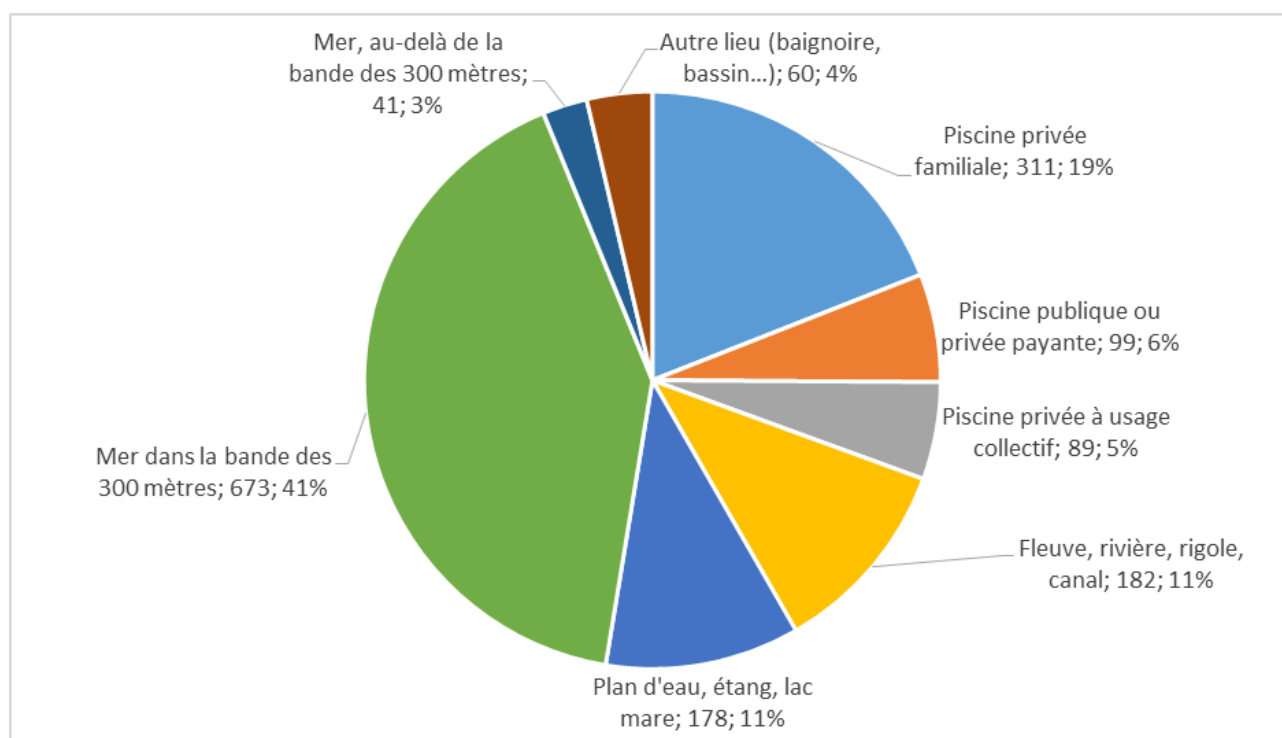
Parmi les noyades accidentelles, 714 (44 %) ont eu lieu en mer, 499 (30 %) en piscine tous types confondus, 182 (11 %) en cours d'eau, 178 (11 %) en plan d'eau et 60 (4 %) dans d'autres lieux (baignoires, bassins, etc.) (figure 3). Parmi les noyades fatales, 157 (40 %) se sont déroulées en mer, 87 (22 %) en cours d'eau, 70 (18 %) en plan d'eau, 68 (17 %) en piscine tous types confondus et 12 (3 %) dans d'autres lieux (tableau 1).

Plus de la moitié (52 %) des noyades en cours d'eau sont suivies de décès et plus d'un tiers (39 %) en cours d'eau. Cette proportion de noyades suivies de décès est de 22 % en mer (23 % en mer dans la bande des 300 mètres et 17 % en mer, au-delà de la bande des 300 mètres), 22 % dans d'autres lieux et 14 % en piscine tous types confondus (18 % en piscine privée familiale, 9 % en piscine publique ou privée payante, 3 % en piscine privée à usage collectif).



## I FIGURE 3 I

### Répartition des noyades accidentelles par lieu de noyade, France, 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2018 (N=1 649)\*



\* Il n'y avait pas d'information sur le lieu de noyade pour 16 personnes.

Note de lecture : le premier nombre correspond aux noyades totales, le deuxième au pourcentage des noyades survenues dans le lieu indiqué par rapport aux noyades totales.

Globalement les jeunes enfants se noient plus souvent en piscine : 70 % (n=308) des noyades chez les enfants de moins de 6 ans ont eu lieu dans une piscine dont 8 % (n=25) ont été suivies de décès. Les plus âgés se noient plutôt en mer : 74 % (n=254) des noyades pour les plus de 65 ans, et ces noyades sont plus souvent suivies de décès, puisqu'elles sont 34 % (n=86 décès).

## I TABLEAU 1 I

### Nombre de noyades accidentelles totales et suivies de décès par lieu de noyade et classe d'âge, France, 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2018 (N=1 649)\*

	0-5 ans	6-12 ans	13-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	>=65 ans	Total
<b>Piscine, total</b>	<b>308 (25)</b>	<b>74 (4)</b>	<b>24 (1)</b>	<b>4 (0)</b>	<b>24 (11)</b>	<b>27 (8)</b>	<b>36 (19)</b>	<b>497 (68)</b>
Piscine privée familiale	223 (25)	21 (0)	7 (1)	1 (0)	11 (8)	16 (5)	30 (17)	309 (56)
Piscine publique ou privée payante	48 (0)	30 (3)	5 (0)	2 (0)	5 (3)	5 (2)	4 (1)	99 (9)
Piscine privée à usage collectif	37 (0)	23 (1)	12 (0)	1 (0)	8 (0)	6 (1)	2 (1)	89 (3)
<b>Fleuve, rivière, rigole, canal</b>	<b>5 (0)</b>	<b>13 (4)</b>	<b>20 (10)</b>	<b>20 (8)</b>	<b>47 (26)</b>	<b>36 (23)</b>	<b>26 (16)</b>	<b>167 (87)</b>
<b>Plan d'eau, étang, lac, mare</b>	<b>40 (3)</b>	<b>13 (6)</b>	<b>20 (7)</b>	<b>16 (10)</b>	<b>27 (13)</b>	<b>35 (17)</b>	<b>25 (14)</b>	<b>176 (70)</b>
<b>Mer, total</b>	<b>44 (1)</b>	<b>52 (1)</b>	<b>69 (5)</b>	<b>35 (7)</b>	<b>71 (11)</b>	<b>159 (46)</b>	<b>254 (86)</b>	<b>684 (157)</b>
Mer dans la bande des 300 mètres	42 (1)	52 (1)	65 (5)	31 (7)	66 (10)	141 (42)	250 (84)	647 (150)
Mer, au-delà de la bande des 300 mètres	2 (0)	0 (0)	4 (0)	4 (0)	5 (1)	18 (4)	4 (2)	37 (7)
<b>Autre lieu (baignoire, bassin, etc.)</b>	<b>41 (5)</b>	<b>3 (1)</b>	<b>1 (0)</b>	<b>2 (0)</b>	<b>3 (1)</b>	<b>4 (3)</b>	<b>3 (2)</b>	<b>57 (12)</b>
<b>Total</b>	<b>438 (34)</b>	<b>155 (16)</b>	<b>134 (23)</b>	<b>77 (25)</b>	<b>172 (62)</b>	<b>261 (97)</b>	<b>344 (137)</b>	<b>1 581 (394)</b>

\* Il n'y avait pas d'information sur le lieu de noyade et l'âge pour 68 personnes ce qui explique les légères différences entre la figure 3 et le tableau 1.

Note de lecture : le premier nombre correspond aux noyades totales, le deuxième, entre parenthèses, aux noyades suivies de décès.

### 3.2.4.1 Noyades accidentelles en piscine tous types confondus

Les noyades en piscine représentaient 31 % (n=497) des noyades et 17 % (n=68) des décès. Elles concernaient essentiellement les jeunes enfants : les moins de six ans représentaient 62 % (n=308) des noyades en piscine (tous types de piscines confondus), les plus de 65 ans seulement 7 % (n=36). Plus d'un tiers des décès en piscine (37 %, n=25 décès) concernaient les moins de 6 ans et 28 % (n=19 décès) les 65 ans et plus. Les noyades en piscine sont donc plus fréquemment fatales chez les plus âgés, puisque dans cette classe d'âge 53 % des noyades en piscine sont suivies de décès contre 8 % pour les moins de 6 ans, 46 % pour les 25-44 ans et 30 % pour les 45-64 ans.

### 3.2.4.2 Noyades accidentelles en piscine privée familiale

Plus particulièrement, pour les piscines privées familiales, 72 % (n=223) des noyades et 45 % (n=25) des décès concernaient les moins de 6 ans. Chez ces derniers, 73 % (n=163) des noyades ont eu lieu pendant une activité de baignade (pas d'autres activités spécifiques mentionnées). Tout âge confondu, 18 % (n=56) des noyades en piscine privée familiale ont été suivies d'un décès : cette proportion de décès parmi les noyades était de 11 % chez les moins de 6 ans mais représentaient plus de la moitié des noyades (57 %) chez les 65 ans et plus.

Parmi les noyades accidentelles en piscine privée familiale, 71 % (n=151) ont eu lieu dans une piscine enterrée et 29 % (n=61) dans une piscine hors-sol. Pour ces dernières, la loi n'instaure pas la présence obligatoire d'un dispositif de sécurité. *A contrario*, la loi relative à la sécurité des piscines a rendu obligatoire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'équipement d'un dispositif de sécurité normalisé autour de toutes les piscines privées enterrées. Dans le cadre de l'enquête, l'existence d'un dispositif de sécurité (barrière, alarme, couverture, abri) a été rapporté dans 68 % des cas. Lorsque la présence d'un dispositif de sécurité a été rapportée, il s'agissait d'une barrière dans 34 % des cas, d'une couverture dans 34 % des cas, d'une alarme dans 17 % des cas et d'un abri dans 14 % des cas. Quel que soit l'âge, la proportion de décès parmi les noyades en piscine privée familiale était similaire, qu'il y ait ou non le signalement de la présence d'un dispositif de sécurité. Uniquement chez les moins de 6 ans, la proportion de décès parmi les noyades était plus importante dans les piscines hors-sol par rapport à celles dans les piscines enterrées : 22 % vs 9 %.

### 3.2.4.3 Noyades accidentelles en piscine publique ou privée payante et en piscine privée à usage collectif

Les noyades en piscine publique ou privée payante<sup>2</sup> et en piscine privée à usage collectif<sup>3</sup> ont concerné principalement les moins de 12 ans : 45 % (n=85) de ces noyades concernaient les moins de 6 ans et 28 % (n=53) les 6-12 ans.

Les décès en piscine publique ou privée payante représentent 2,3 % (n=9 décès) de l'ensemble des décès par noyade et ceux en piscine privée à usage collectif moins de 1 %.

Une noyade sur dix (9 %) en piscine publique ou privée payante est suivie d'un décès et 3 % en piscine privée à usage collectif. Ce sont parmi les adultes que les noyades conduisent le plus fréquemment à un décès : environ 20 à 30 % chez les plus de 25 ans, mais avec de très faibles effectifs (huit décès au total).

### 3.2.4.4 Noyades accidentelles en cours d'eau (fleuve, rivière, rigole, canal)

Les noyades en cours d'eau représentaient 11 % (n=167) des noyades et 22 % (n=87) des décès. Elles concernaient principalement les jeunes et les adultes. Elles représentaient 26 % (n=20) des noyades chez les 20-24 ans et 27 % (n=47) des noyades chez les 25-44 ans et respectivement 32 % (n=8 décès) et 42 % (n=26 décès) des décès. Les noyades en cours d'eau sont particulièrement

2. Piscine municipale, de base de loisirs, de parc d'attraction, etc.

3. Piscine d'hôtel, de résidence, de camping, de club de vacances, etc.

fatales, puisque une sur deux (52 %) étaient suivies de décès, cette proportion de décès parmi les noyades en cours d'eau atteignait 64 % chez les 45-64 ans et 62 % chez les 65 ans et plus.

En cours d'eau, 96 % des noyades sont survenues dans une zone de baignade non surveillée contre 4 % dans une zone de baignade surveillée. La proportion de décès parmi les noyades n'était pas plus importante dans les zones de baignade interdite par rapport aux zones de baignade non interdite : respectivement 55 % et 51 %.

#### *3.2.4.5 Noyades accidentelles en plan d'eau*

Les noyades en plan d'eau représentaient 11 % (n=176) des noyades et 18 % des décès (n=70). Elles concernaient toutes les classes d'âge : les moins de 6 ans représentaient 23 % (n=40) de ces noyades et 4 % (n=3) des décès et respectivement 14 % (n=25) et 20 % (n=14) chez les 65 ans et plus. Comme pour les noyades en cours d'eau, ces noyades sont plutôt fatales, puisque 40 % de noyades sont suivies de décès. Très peu concernaient les moins de 6 ans (3 cas).

En plan d'eau, la proportion de noyades survenues dans une zone de baignade surveillée était de 37 % contre 63 % dans une zone de baignade non surveillée. La proportion de décès parmi les noyades était plus importante dans les zones de baignade non surveillée par rapport aux zones de baignade surveillée : 54 % vs 9 %. La proportion de décès parmi les noyades était plus importante dans les zones de baignade interdite par rapport aux zones de baignade non interdite : 60 % vs 32 %.

#### *3.2.4.6 Noyades accidentelles en mer*

Les noyades en mer représentaient 43 % (n=684) des noyades et 40 % (n=157) des décès. Elles concernaient principalement les adultes à partir de 45 ans : les 45-64 ans représentaient 23 % (n=159) des noyades et 29 % (n=46) des décès et chez les 65 ans et plus respectivement 37 % (n=254) et 55 % (n=86). Ce sont chez les 65 ans et plus que ces noyades sont les plus fatales, 34 % des noyades sont suivies de décès dans cette classe, cette proportion étant faible chez les enfants de moins de 6 ans.

La proportion de noyades dans une zone de baignade surveillée était de 60 % en mer, dans la bande des 300 mètres, contre 40 % dans une zone de baignade non surveillée. La proportion de décès parmi les noyades était plus importante dans les zones de baignade non surveillée par rapport aux zones de baignade surveillée : 39 % vs 12 %. Il n'y a pas eu de différences entre la proportion de décès parmi les noyades dans les zones de baignade interdite par rapport aux zones de baignade non interdite : 34 % contre 23 % (différence non significative).

#### *3.2.4.7 Noyades accidentelles en d'autres lieux*

Au total, 60 noyades ont eu lieu dans d'autres lieux : 50 % (n=30) concernaient une baignoire, 13 % (n=8) une piscine gonflable et 8 % (n=5) un bassin. Sur l'ensemble des noyades survenant dans d'autres lieux, 72 % (n=41) ont concerné des enfants de moins de 6 ans (5 décès sur 12). Parmi ces 41 noyades, 66 % (n=27) sont survenues en baignoire et 20 % (n=8) en piscine gonflable.

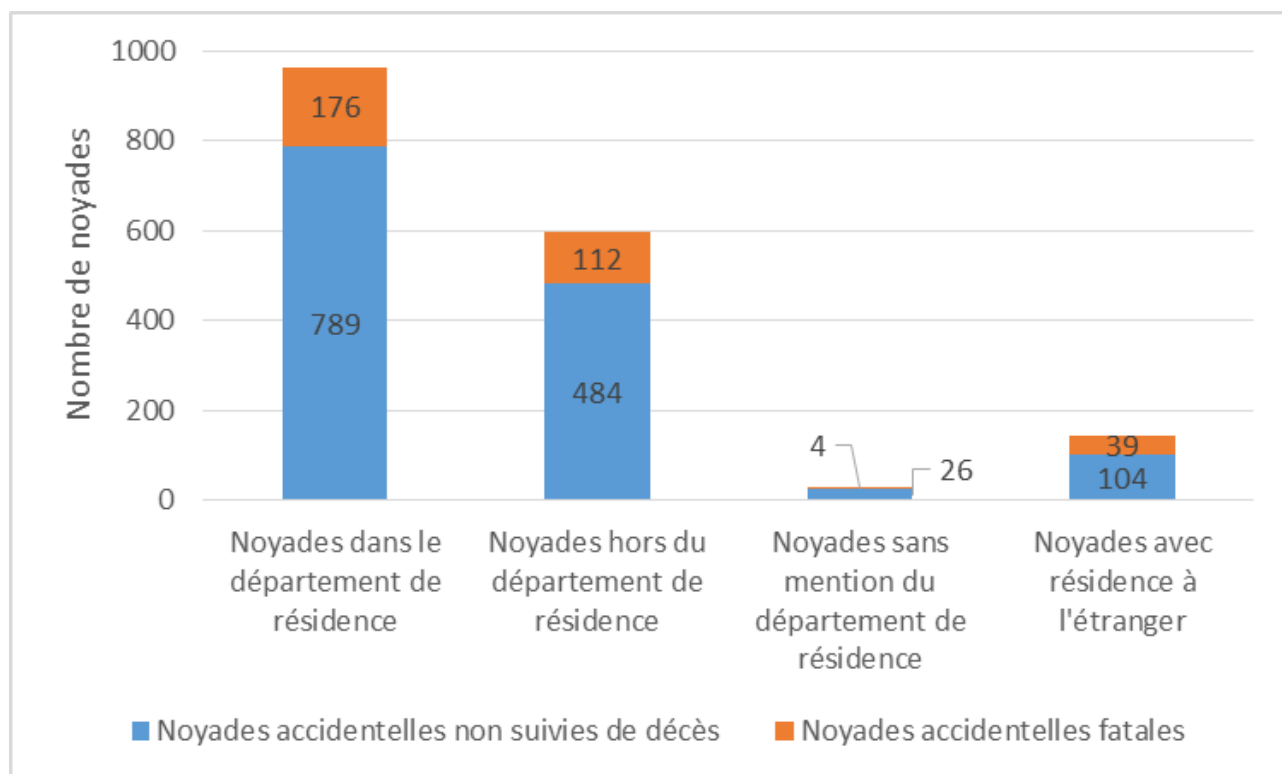
### **3.2.5 Noyades accidentelles selon le lieu de résidence**

Concernant le département ou pays de résidence des victimes d'une noyade accidentelle, 56 % des victimes se sont noyées dans leur département de résidence, 35 % hors de leur département de résidence, 2 % avaient leur résidence en France sans précision du département et 7 % avaient leur résidence à l'étranger (figure 4). Pour les résidents en France, la proportion de décès parmi les noyades n'était pas différente selon que la noyade ait lieu ou non dans le département de résidence ; elle était plus élevée chez les personnes ayant leur résidence à l'étranger que chez celles résidant en France : 38 % vs 22 %.

Les noyades dans le département de résidence ont davantage concerné les moins de 6 ans (36 %), celles concernant les résidents à l'étranger ont davantage concerné les classes d'âge intermédiaires : 24 % pour les 25-44 ans et 29 % pour les 45-64 ans. Pour les lieux de noyade, lorsque la noyade a eu lieu dans le département de résidence, elles concernaient davantage les piscines privées familiales (28 %) alors que lorsque la noyade a eu lieu hors de son département de résidence, elles concernaient davantage les noyades en mer (55 %).

## I FIGURE 4 I

### Répartition des noyades accidentelles suivies ou non de décès selon le lieu de résidence, France, 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2018 (N=1 649)\*



\* Il n'y avait pas d'information sur l'âge pour 246 personnes.

### 3.2.6 Noyades accidentelles selon l'heure d'intervention des secours organisés

Les services de secours organisés ont déclaré que 12 % des interventions se sont faites le matin (de 6 heures à 11h59), 10 % à l'heure du déjeuner (de 12 heures à 13h59), 47 % l'après-midi (de 14 heures à 17h59), 26 % en soirée (de 18 heures à 21h59) et 5 % la nuit (de 22 heures à 5h59) (figure 5). Pour les noyades fatales, la répartition était respectivement de 17 %, 11 %, 40 %, 25 % et 7 %. La proportion de décès parmi les noyades est plus élevée le matin (37 %) et la nuit (35 %) contre 23 % aux autres horaires.

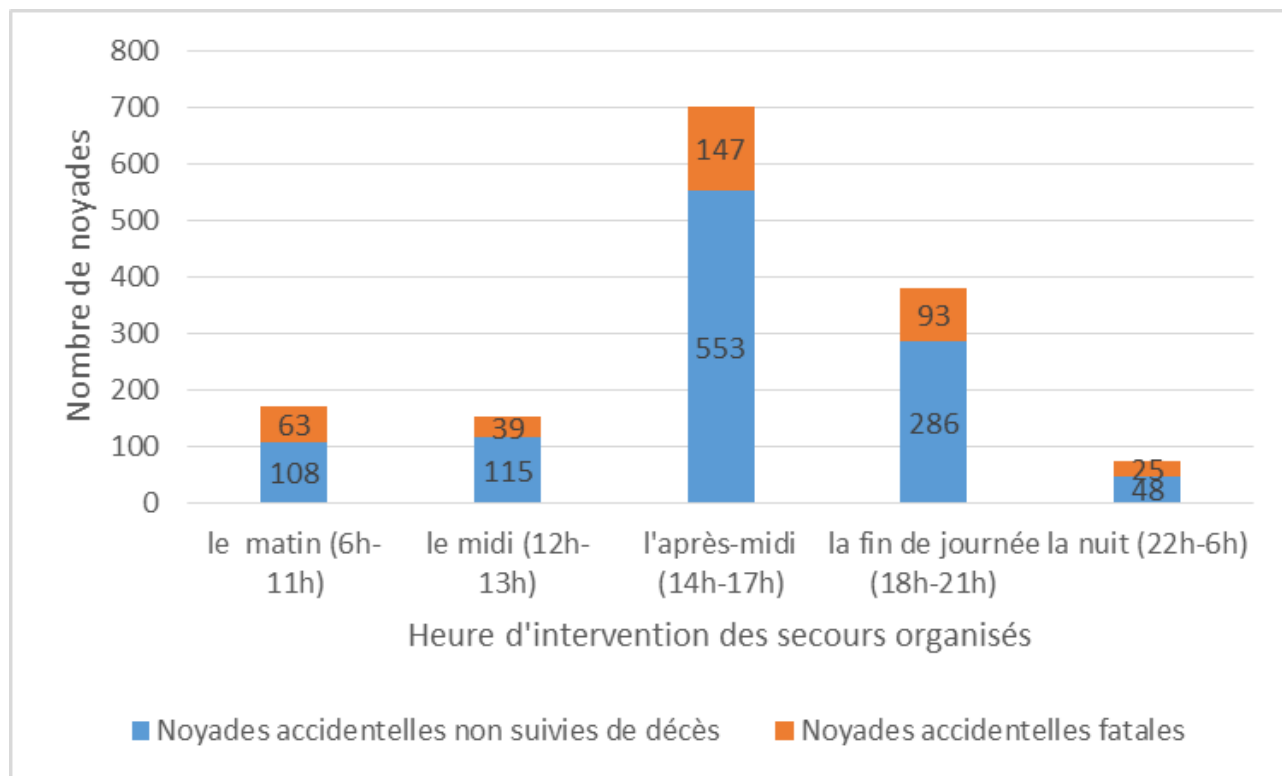
Les interventions le matin ont davantage concerné les noyades des personnes âgées de 45-64 ans (22 %) et 65 ans et plus (39 %) alors que les interventions en soirée davantage les moins de 6 ans (38 %). Les interventions de nuit ont davantage concerné les noyades concernant les classes d'âge intermédiaires : 14 % chez les 20-24 ans et 23 % chez les 25-44 ans.

Concernant les lieux de noyades, 16 % des interventions pour les noyades en mer ont eu lieu le matin contre 8 % pour les autres lieux, 42 % des interventions pour les noyades en piscine privée

familiale ont eu lieu en soirée contre 22 % pour les autres lieux, 14 % des interventions pour les noyades en cours d'eau ont eu lieu la nuit contre 4 % pour les autres lieux.

## I FIGURE 5 I

**Répartition des noyades accidentelles suivies ou non de décès selon l'heure d'intervention des secours organisés, France, 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2018 (N=1 649)\***



\* Il n'y avait pas d'information sur l'heure d'intervention des secours organisés pour 172 personnes.

### 3.2.7 Noyades accidentelles selon le devenir de la noyade

La victime était déclarée décédée sur le lieu de noyade dans 21 % cas (n=340). Cette proportion variait selon le lieu de noyade : 49 % en cours d'eau, 33 % en plan d'eau, 20 % en mer, 13 % en piscine privée familiale et 5 % en piscine publique ou privée payante ou en piscine privée à usage collectif. Parmi les personnes emmenées à l'hôpital, 5 % sont décédées à l'hôpital. Dans 80 % des cas, la durée de prise en charge hospitalière a été au plus d'une journée.

### 3.2.8 Noyades accidentelles selon l'activité pratiquée

Au moment de la noyade, pour les noyades où une activité a été déclarée, 86 % des victimes se baignaient (83 % ne faisaient que cela) et 17 % pratiquaient une autre activité, comme le bateau à moteur (35 cas), la pêche (28 cas), l'apnée (25 cas) et le canoé, le kayak ou le rafting (19 cas). Les noyades sont plus souvent suivies de décès lorsqu'a été rapportée la pratique de ces activités comparativement à la pratique de la baignade seule : 38 % vs 21 %. Chez les 65 ans et plus, cette proportion s'est élevée à 55 % vs 35 %. Il n'y a pas de différence chez les moins de 6 ans (respectivement 7 % vs 5 %).

En ce qui concerne les autres activités, 84 cas ont été rapportés avec une proportion de décès parmi les noyades de 46 %. Parmi les descriptions, on trouve 10 noyades en lien avec le canyoning, 9 avec le pédalo et 9 avec un matelas ou une bouée pneumatique.

## I TABLEAU 2 I

### Activités pratiquées lors de la noyade accidentelle selon l'âge, France, 1<sup>er</sup> juin-30 septembre 2018 (plusieurs activités possibles par noyade)

	0-5 ans	6-12 ans	13-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	≥65 ans	ND*	Total
<b>Total des noyades accidentelles</b>	<b>443 (35)</b>	<b>157 (16)</b>	<b>214 (48)</b>	<b>172 (62)</b>	<b>263 (97)</b>	<b>346 (131)</b>	<b>54 (11)</b>	<b>1 649 (406)</b>
<b>Personnes ayant au moins une activité renseignée</b>	<b>332 (23)</b>	<b>141 (12)</b>	<b>191 (44)</b>	<b>152 (54)</b>	<b>228 (80)</b>	<b>300 (110)</b>	<b>27 (6)</b>	<b>1 371 (329)</b>
<b>Baignade</b>	<b>320 (22)</b>	<b>129 (11)</b>	<b>155 (31)</b>	<b>103 (34)</b>	<b>180 (58)</b>	<b>273 (94)</b>	<b>13 (1)</b>	<b>1 173 (251)</b>
<b>Personnes ayant au moins une activité renseignée hors baignade</b>	<b>20 (1)</b>	<b>15 (1)</b>	<b>42 (14)</b>	<b>57 (25)</b>	<b>57 (28)</b>	<b>29 (16)</b>	<b>14 (5)</b>	<b>234 (90)</b>
Bateau à moteur (plaisance)	0 (0)	0 (0)	8 (1)	6 (0)	12 (6)	8 (6)	1 (0)	35 (13)
Bateau à voile (plaisance)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	4 (2)	3 (1)	2 (1)	2 (0)	12 (4)
Bodyboard (ou surf)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	5 (2)	0 (0)	0 (0)	6 (2)
Canoë, kayak ou rafting	0 (0)	3 (0)	3 (0)	6 (2)	1 (1)	1 (0)	5 (1)	19 (4)
Pêche	1 (0)	0 (0)	1 (0)	5 (2)	13 (1)	7 (1)	1 (0)	28 (4)
Planche à voile	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	1 (1)
Plongeon	3 (0)	1 (0)	7 (1)	6 (5)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	18 (6)
Plongée apnée	2 (0)	2 (0)	6 (3)	7 (2)	5 (2)	3 (2)	0 (0)	25 (9)
Plongée bouteille	0 (0)	0 (0)	1 (0)	3 (1)	10 (4)	1 (1)	0 (0)	15 (6)
Scooter des mers	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (1)
Stand up paddle	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	1 (1)
Autre activité pratiquée	14 (1)	8 (1)	15 (8)	21 (14)	11 (8)	10 (4)	5 (3)	84 (39)

ND\* : non déterminé

Note de lecture : le premier nombre correspond aux noyades totales, le deuxième, entre parenthèses, aux noyades suivies de décès.

### 3.2.9 Noyades accidentelles selon les circonstances de la noyade

Pour 275 noyades, aucune mention de circonstances n'était rapportée. Lorsqu'au moins une circonstance était rapportée, les plus fréquentes, dans l'ordre, le fait de ne pas savoir nager (n=341), avoir eu un malaise (n=329), le manque de surveillance (n=290) et les chutes (n=247).



## I TABLEAU 3 I

### Circonstances de survenue de noyade accidentelle selon l'âge, France, 1<sup>er</sup> juin-30 septembre 2018 (plusieurs circonstances possibles par noyade)

	0-5 ans	6-12 ans	13-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	≥65 ans	ND*	Total
<b>Total des noyades accidentelles</b>	<b>443 (35)</b>	<b>157 (16)</b>	<b>214 (48)</b>	<b>172 (62)</b>	<b>263 (97)</b>	<b>346 (131)</b>	<b>54 (11)</b>	<b>1 649 (406)</b>
<b>Personnes ayant au moins une circonstance renseignée</b>	<b>401 (29)</b>	<b>131 (13)</b>	<b>178 (35)</b>	<b>132 (39)</b>	<b>224 (76)</b>	<b>284 (98)</b>	<b>24 (4)</b>	<b>1 374 (294)</b>
Alcool	1 (0)	0 (0)	16 (4)	25 (12)	44 (16)	15 (8)	2 (1)	103 (41)
Chute	103 (6)	11 (2)	17 (3)	22 (8)	43 (18)	46 (23)	5 (1)	247 (61)
Courants	3 (0)	20 (0)	42 (5)	29 (2)	35 (8)	14 (5)	5 (1)	148 (21)
Digestion	1 (0)	1 (0)	2 (1)	0 (0)	1 (0)	1 (0)	0 (0)	6 (1)
Epilepsie	0 (0)	7 (3)	13 (5)	7 (1)	4 (0)	5 (2)	0 (0)	36 (11)
Epuisement	2 (0)	10 (1)	44 (10)	25 (1)	38 (3)	55 (6)	3 (1)	177 (22)
Hydrocution	0 (0)	1 (0)	1 (0)	4 (4)	4 (3)	2 (1)	1 (0)	13 (8)
Ensemble des malaises	8 (0)	11 (1)	25 (7)	26 (11)	87 (42)	169 (66)	3 (1)	329 (128)
• Malaise	8 (0)	10 (1)	21 (7)	24 (10)	67 (30)	138 (49)	2 (0)	270 (97)
• Malaise cardiaque	0 (0)	0 (0)	2 (1)	3 (2)	26 (16)	39 (26)	1 (1)	71 (46)
• Malaise vagal	0 (0)	1 (0)	4 (1)	3 (0)	3 (2)	4 (2)	1 (0)	16 (5)
Manque de surveillance	229 (24)	44 (8)	9 (5)	2 (1)	5 (1)	1 (1)	0 (0)	290 (40)
Ne sait pas nager	238 (16)	44 (5)	25 (7)	15 (6)	7 (2)	11 (4)	1 (0)	341 (40)
Autres circonstances	29 (2)	25 (0)	42 (9)	32 (10)	34 (6)	27 (8)	8 (0)	197 (35)

ND\* : non déterminé

Note de lecture : le premier nombre correspond aux noyades totales, le deuxième, entre parenthèses, aux noyades suivies de décès.

#### 3.2.9.1 Noyades accidentelles et ne pas savoir nager

Une noyade sur cinq (21 %, n=341) et un décès sur dix (10 %, n=40) sont liés au fait de ne pas savoir nager, la proportion de décès parmi les noyades était ainsi de 12 %. Toujours parmi les noyades où la modalité « ne sais pas nager » a été cochée, 70 % (n=238) ont concerné les moins de 6 ans. Cette proportion diminue avec l'âge et ne concerne aucune noyade chez les 65 ans et plus.

Sur l'ensemble des décès avec mention « ne sait pas nager », 40 % (n=16) concernaient des enfants de moins de 6 ans, 12,5 % (n=5) des 6-12 ans et 17,5 % (n=7) des 13-24 ans. Ce sont pour les classes d'âge intermédiaire que le fait de ne pas savoir nager conduit à des noyades fatales plus importantes : 40 % des noyades sont suivies de décès chez les 25-44ans, 28 % chez les 13-24 ans.

Les victimes ne sachant pas nager sont retrouvées pour 39 % dans les noyades en piscine privée familiale (la proportion est de 38 % pour les décès). Pour chaque type de piscine, 42 % des victimes ne savaient pas nager et uniquement en piscine privée familiale, la proportion de décès parmi les noyades était de 27 % contre 15 % ou moins partout ailleurs.

#### 3.2.9.2 Noyades accidentelles et malaise

Une noyade sur cinq (20 %, n=329) et un tiers des décès (32 %, n=128) étaient dus à un malaise, la proportion de décès parmi les noyades était ainsi de 39 %.

La survenue d'un malaise, incluant les malaises cardiaques et vagues, concernait essentiellement les plus âgées : 51 % (n=169) des noyades chez les 65 ans et plus et 52 % (n=66) des décès.

La proportion de décès parmi les noyades dues à un malaise était importante (39 %) et supérieur aux noyades qui ne faisaient pas mention d'un malaise (21 %). Chez les plus de 65 ans, une occurrence de malaise a été rapportée dans 63 % (n=19) des noyades en piscine privée familiale et 52 % (n=131) des noyades en mer.

### 3.2.9.3 Noyades accidentelles et manque de surveillance

Le « manque de surveillance » concernait une noyade sur cinq (18 %, n=290) et 10 % (n= 40) des décès, la proportion de décès parmi les noyades étant ainsi de 14 %.

Le manque de surveillance est particulièrement important chez les jeunes, puisqu'il est cité dans 52 % (n=229) des noyades et 69 % des décès (n=24) des enfants de moins de 6 ans, près d'un tiers (28 %, n=44) des noyades et la moitié des décès (50 %, n=8) pour les 6-12 ans et encore 4 % (n=9) des noyades et 10 % des décès (n=5) pour les 13-24 ans.

Le manque de surveillance conduit à des noyades fatales importantes, puisque 69 % des noyades par manque de surveillance étaient suivies de décès chez les moins de 6 ans ; cette proportion est de 1 % chez les 65 ans et plus. Dans la moitié (50 %, n=20) des cas, la noyade avec l'item « manque de surveillance » a eu lieu dans une piscine privée familiale et un tiers de ces noyades ont été suivies de décès.

### 3.2.9.4 Noyades accidentelles et chute

Au total, 15 % des noyades (n=247) sont en lien avec une chute. La proportion de décès parmi les noyades est aussi de 15 % (n=61).

La chute suivie d'une noyade concernait essentiellement les moins de 6 ans (42 %, n=103) et essentiellement en piscine privée (31 %, n=76) alors que la proportion de décès parmi les noyades dues à une chute était plus importante chez les plus âgés avec un pourcentage de 30 % chez les 45-64 ans et 38 % chez les plus de 65 ans et essentiellement en cours d'eau (43 %, n=26).

### 3.2.9.5 Noyades accidentelles selon la consommation d'alcool

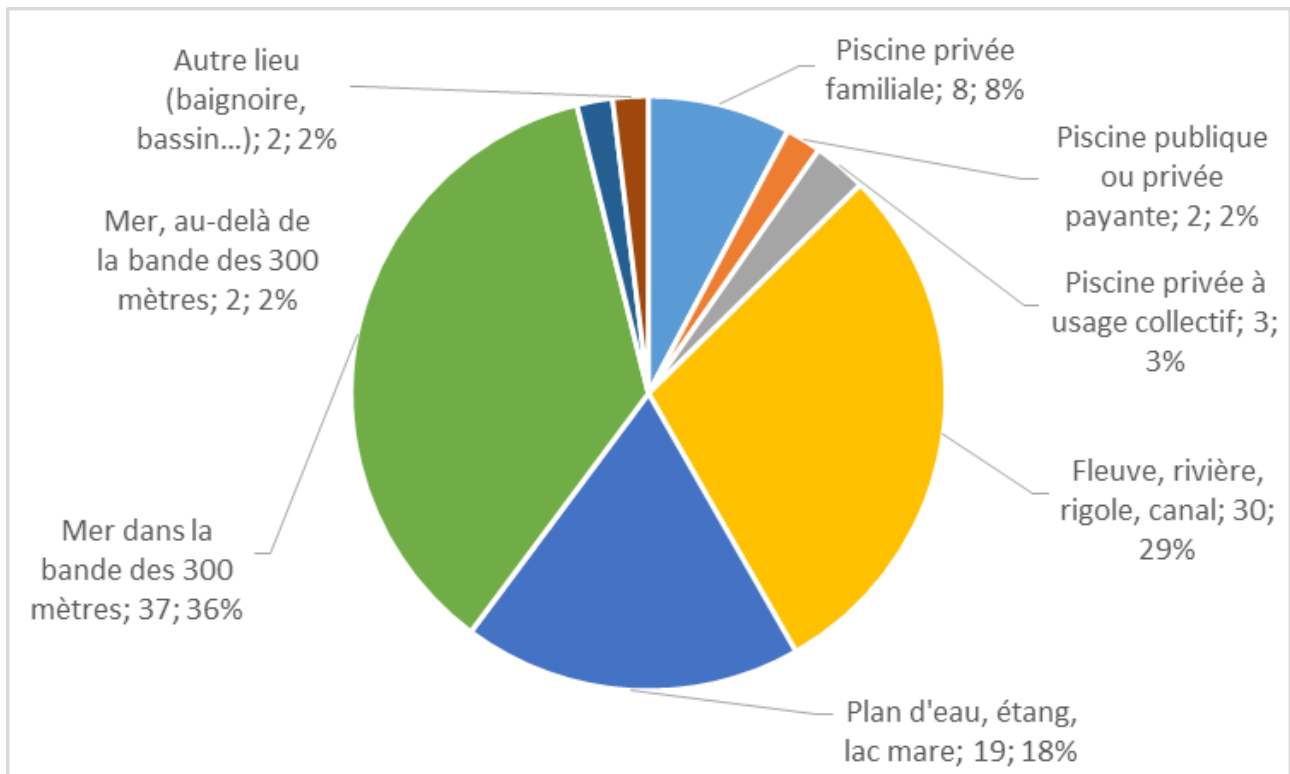
Une consommation avérée ou suspectée d'alcool a été déclarée dans 6 % (n=103) des noyades. Cette occurrence a été renseignée dans 67 % des questionnaires. Une consommation d'alcool plus importante a été rapportée pour les classes d'âge intermédiaires. Cette consommation était ainsi rapportée pour 7 % (n=16) des noyades et 8 % (n=4) des décès chez les 13-24 ans, 15 % (n=25) des noyades et 19 % (n=12) des décès chez les 25-44 ans et respectivement 17 % (n=44) et 16 % (n=16) chez les 45-64 ans.

Comme l'indique la figure 6, cette consommation d'alcool concernait également davantage les noyades qui ont lieu en cours d'eau et plan d'eau 47 % (n=49) et pour les noyades en mer 38 % (n=39). Cette proportion variait selon le lieu de la noyade : 16 % en cours d'eau et 11 % en plan d'eau vs 5 % ou moins dans les autres lieux. La proportion de décès parmi les noyades parmi les victimes ayant *a priori* consommé de l'alcool était plus importante que parmi celles n'en ayant pas consommé : 40 % vs 24 %.



## I FIGURE 6 I

Répartition des noyades accidentelles par lieu de noyade chez les victimes dont une consommation d'alcool a été rapportée, France, 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2018 (N=1 649)



\* Il n'y avait pas d'information sur le lieu de noyade pour 16 personnes.

Note de lecture : le premier nombre correspond aux noyades totales, le deuxième au pourcentage des noyades survenues dans le lieu indiqué par rapport aux noyades totales.

## 4. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

L'enquête NOYADES menée au cours de l'été 2018 a permis de recenser 1 649 noyades accidentelles entre les mois de juin et septembre, soit en moyenne près de 14 noyades par jour. Parmi ces noyades accidentelles, plus d'un quart ont été suivies d'un décès. Les noyades ont été aussi responsables de centaines d'hospitalisations chaque été ayant pu entraîner des séquelles graves. Par rapport aux enquêtes précédentes, le nombre de noyades accidentelles est plus important dans un contexte de fortes chaleurs. Les conditions météorologiques favorables ont vraisemblablement entraîné une augmentation du nombre de baignades et ainsi du risque de noyade. Une étude canadienne a montré que, sur la période 1999-2009, les températures excédant 30 °C étaient associées à une augmentation de 69 % du risque de noyade en extérieur [19].

Les spécificités selon l'âge des lieux et circonstances de la noyade et des décès par noyade déjà montrées lors des enquêtes précédentes ont été confirmées par l'enquête 2018.

Enquête après enquête, les résultats indiquent que les noyades accidentelles ont concerné tous les lieux et tous les âges, avec des spécificités : les noyades en piscine ont concerné davantage les jeunes enfants, les noyades en cours d'eau et plan d'eau davantage les jeunes adultes et les noyades en mer davantage les personnes plus âgées. Les hommes ont été plus souvent victimes d'accidents de noyade que les femmes. Si le nombre de noyades a été plus important chez les plus jeunes, le nombre de décès est plus important chez les personnes âgées. La proportion de noyades fatales a augmenté avec l'âge : de 8 % chez les moins de 6 ans vs 40 % chez les 65 ans et plus.

Les noyades accidentelles chez les moins de 6 ans ont davantage eu lieu en piscine (privée ou publique). L'issue des noyades a rarement été fatale indiquant certainement que l'enfant a été rattrapé rapidement. Cependant, les 25 décès en piscine privée familiale recensés au cours de cet été doivent servir de rappel pour une vigilance permanente et rapprochée lors du temps de la baignade de l'enfant. Les noyades chez les enfants sont pour la plupart dues au fait que l'enfant ne sait pas nager couplé avec un manque ou un relâchement de la surveillance de l'adulte responsable pendant la baignade. Les dispositifs de sécurité en place pour les piscines privées familiales visent à prévenir les noyades accidentelles en dehors des temps de baignade. Les interventions des secours organisés pour les noyades concernant les enfants de moins de 6 ans en piscine privée familiale ont davantage eu lieu en soirée et dans un contexte de baignade de l'enfant, à un moment où la vigilance des adultes a été probablement en baisse.

Les noyades accidentelles chez les adultes de 20 à 64 ans ont davantage eu lieu en cours d'eau, plan d'eau et mer. La proportion de décès parmi les noyades a été plus importante que chez les enfants, et ce quel que soit le lieu de noyade. Ces noyades ont été davantage associées à de la consommation d'alcool et à la pratique d'activités non encadrées tels que le plongeon et la plongée en apnée et en bouteille, dans des lieux pour la plupart interdits à la baignade et, *de facto*, non surveillés. D'autres circonstances ont été aussi davantage rapportées pour ces classes d'âge comme les chutes, le courant, l'épuisement et dans une moindre mesure les malaises, avec une proportion de décès parmi ces noyades plus importants. Parallèlement à ces conduites plus à risque lors de ces baignades, les cours d'eau et plan d'eau peuvent être aussi des lieux plus difficilement accessibles que les piscines en cas d'appel des secours ce qui a ainsi pu expliquer la part importante des noyades fatales.

Les noyades chez les personnes âgées de 65 ans et plus ont davantage lieu en mer et avec des interventions des secours organisés plus fréquentes le matin pouvant indiquer que les personnes cherchent des horaires de baignade moins fréquentés. Or, une occurrence de malaise est rapportée dans la moitié des noyades en mer pouvant entraîner ainsi une proportion importante de décès parmi ces noyades. Les noyades en mer ne doivent pas masquer les noyades en piscine privée. Si pour les plus de 65 ans, les noyades en piscine privée ont été moins nombreuses que pour toutes

les autres classes d'âge, la proportion de décès parmi ces noyades a été la plus importante avec dans deux tiers des cas une occurrence de malaise rapportée.

Les noyades ont été plus importantes dans les régions avec une façade maritime ou de nombreux cours d'eau et plan d'eau alors que la proportion de décès parmi les noyades a été plus importante parmi certaines régions (Centre-Val-de-Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Île-de-France) qui ont un nombre peu important de noyades. Cela pourrait être dû au fait que la noyade est moins perçue par les populations de ces régions à risque abaissant ainsi le niveau de vigilance.

La proportion de décès parmi les noyades était plus élevée chez les personnes ayant leur résidence à l'étranger que chez celles résidant en France, ces noyades ont eu lieu principalement en mer et ont pu potentiellement être en lien avec une méconnaissance de la signalisation de sécurité en France dont le système de couleur et de forme des drapeaux ne sont pas les mêmes que dans la norme internationale.

La proportion de décès parmi les noyades, c'est-à-dire le nombre de décès rapportés au nombre de noyades, apparaît comme un indicateur précieux pour guider les politiques de prévention contre les noyades. Le stade de la noyade collecté dans le questionnaire n'est pas apparu comme discriminant comparé au décès. Le nombre des noyades et leur gravité appréhendée par les noyades fatales a différencié grandement selon l'âge. Les noyades dont l'issue n'est pas le décès sont davantage le fait des plus jeunes et celles suivies de décès ont concerné davantage les plus âgés.

## 5. DISCUSSION

### 5.1 Principaux apports de l'enquête NOYADES

Les enquêtes NOYADES recueillent l'ensemble des noyades du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre en France métropolitaine et en outre-mer avec un processus continu de vérification de la qualité des données recueillies pendant et après le terrain de l'enquête. Ces enquêtes décrivent de manière détaillée et inédite les circonstances des noyades accidentelles et des décès. Elles permettent ainsi de fournir des données précises sur les lieux, les activités et les circonstances de ces noyades selon l'âge et de proposer ainsi des actions de prévention au plus proches des populations.

Si le nombre de noyades accidentelles rapporté durant l'été 2018 a été le plus important de l'ensemble des enquêtes NOYADES (1 649 contre une moyenne de 1 232 pour les six précédentes enquêtes de 2003 à 2015), les circonstances sont globalement similaires.

Il existe peu d'enquêtes nationales et internationales dont la méthodologie est comparable à celle des enquêtes NOYADES. La littérature scientifique traitant des noyades s'appuie en effet essentiellement sur des enquêtes ou des études rétrospectives basées sur des bases de données préexistantes (mortalité, passages aux services d'urgence, hospitalisations, rapports des coroners, etc.) et des approches spécifiques rendant difficile les comparaisons avec l'enquête NOYADES 2018 : niveau local (par exemple sur une région), approche populationnelle (principalement sur les enfants), par lieu de noyade (en piscine privée familiale, mer, etc.). Une enquête nationale menée sur une année au Danemark réalisée en 1995 [20] identifie les mêmes groupes les plus à risque d'être hospitalisés suite à une noyade accidentelle : les enfants, les hommes et les non danois.

L'OMS a identifié les principaux facteurs de risque de noyade : l'absence de barrières permettant de limiter l'accès aux plans d'eau, le défaut de surveillance des nourrissons et des jeunes enfants qui risquent de se noyer, le fait de ne pas savoir nager, la méconnaissance des dangers de l'eau et la consommation d'alcool chez les jeunes et les adultes [3]. Les enquêtes NOYADES décrivent la plupart de ces facteurs/circonstances de la noyade selon les âges et complètent la description de ces circonstances selon les lieux, les activités pratiquées et la gravité (noyades sans décès, noyades suivies d'une hospitalisation, noyades suivies d'un décès).

L'enquête NOYADES a été bien acceptée par les services de secours qui sont maintenant habitués à sa tenue tous les trois ans. Elle suscite l'intérêt renouvelé des médias et des parties prenantes. Les résultats ont ainsi contribué à l'élaboration du Plan aisance aquatique lancé par le ministère des Sports en avril 2019.

### 5.2 Limites

Les enquêtes NOYADES portent sur la seule période estivale et leurs résultats ne reflètent donc pas l'entière réalité des noyades accidentelles en France sur une année pleine. Une étude australienne [21] indique que parmi les 5-17 ans le taux de noyade passe du simple au double entre la période scolaire et les vacances.

Des descriptions et des analyses plus détaillées sur les noyades accidentelles en outre-mer seraient nécessaires, notamment par territoires, mais sont actuellement limitées au vu du nombre de noyades déclarées dans le cadre de l'enquête.

Les informations précises sur l'enchaînement des événements qui a conduit à la survenue de la noyade manquent pour décrire le contexte de la noyade.

Plusieurs variables de l'enquête concernant certaines circonstances des noyades ainsi que la survenue de séquelles suite à la noyade n'ont pas pu être renseignées de manière détaillée par les services de secours organisés et les services hospitaliers. Cela peut constituer une limite pour l'interprétation de certains résultats.

## 5.3 Recommandations et perspectives

Les résultats de l'enquête NOYADES 2018 confirment que la plupart des noyades accidentelles suivies ou non de décès sont évitables.

À tous les âges, la baignade comporte des risques. Les résultats des enquêtes NOYADES contribuent à l'élaboration de messages de prévention contre les noyades estivales spécifiques selon les âges :

- Quel que soit l'âge, il n'est jamais trop tard pour apprendre à nager. Selon le baromètre santé 2016 de Santé publique France, près d'un Français sur six (16 %) déclare ne pas savoir nager ; cette proportion augmente avec l'âge : 5 % parmi les 15-24 ans et plus de 35 % chez les 65-75 ans.
- Chez les enfants, il est important d'apprendre à nager le plus tôt possible ou tout du moins d'être habitué au milieu aquatique, même si ces conditions à elles seules ne peuvent prémunir contre les noyades. Quel que soit le lieu de baignade, un enfant doit toujours être surveillé de manière permanente et rapproché par un seul adulte responsable, le mieux étant de se baigner avec l'enfant.
- Chez les adultes, il faut tenir compte de son état de santé, ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons), ne pas surestimer sa condition physique et son niveau de natation, éviter la consommation d'alcool, rentrer dans l'eau progressivement, surtout après une longue exposition au soleil. Il est également nécessaire de tenir compte de l'environnement de baignade, surtout en cours d'eau, plan d'eau et en mer, de s'informer sur les conditions météorologiques et, de manière générale, de respecter les consignes de sécurité, interdictions de baignade et se baigner dans les zones surveillées signalées par les drapeaux de baignade, là où en cas de besoin, l'intervention des équipes de secours est la plus rapide.

La prévention des noyades accidentelles spécifiques selon l'âge doit continuer à être une priorité de santé publique et faire l'objet de campagnes spécifiques : chez les moins de 6 ans, le nombre important de noyades accidentelles notamment en piscine privée familiale indique la nécessité de poursuivre les efforts de prévention. Le ministère des Sports a ainsi mis en place en avril 2019 le Plan aisance aquatique élaboré avec les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Intérieur, et de la Santé dont les objectifs étaient de faciliter la familiarisation avec l'eau dès le plus jeune âge et de favoriser l'apprentissage de la natation chez les plus jeunes. Pour les piscines privées familiales, la loi relative à la sécurité des piscines a rendu obligatoire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'équipement d'un dispositif de sécurité normalisé autour de toutes les piscines privées enterrées permettant ainsi de diminuer les accidents en dehors du temps de la baignade chez les enfants. Chez les adolescents et les adultes, la consommation d'alcool qui est un facteur de risque de noyade identifié dans la littérature [3] et qui entraîne une proportion de décès parmi les noyades plus importante que lorsqu'aucune consommation d'alcool n'est rapportée, devrait aussi être pris en compte dans les campagnes de prévention. Il en est de même chez les plus âgées où un nombre important de noyades en mer est observé. Les noyades dans cette classe d'âge sont aussi celles qui sont le plus souvent suivies de décès.

Certaines régions, comme le Centre-Val de Loire, la Corse et la Bourgogne-Franche-Comté, se caractérisent par un faible nombre de noyades mais un nombre de décès important (les décès représentent entre un tiers et la moitié des noyades), alors que pour d'autres, comme la région PACA

ou la Nouvelle Aquitaine, les noyades sont importantes mais peu suivies de décès (moins d'un décès pour cinq noyades). Ces résultats incitent à adapter les campagnes de prévention aux spécificités régionales. La proportion de décès parmi les noyades plus importante chez les personnes ayant leur résidence à l'étranger par rapport à celles ayant leur résidence en France pourrait provenir d'une mauvaise compréhension de la signalétique et des messages de prévention. Il conviendrait ainsi d'harmoniser les normes françaises et internationales des signalétiques de baignade sur les plages. La proportion importante de noyades fatales dans les zones de baignade non surveillées doit inciter à privilégier les plages surveillées pour les baignades permettant notamment une prise en charge plus rapide, surtout en cas de malaise.

Pour mettre en place des actions de prévention au plus près des populations concernées, la surveillance épidémiologique des noyades doit se poursuivre. Le protocole d'études quasi-identiques depuis 2003 permet une reconduite facilitée de l'enquête et une comparaison des données entre enquêtes. Pour pallier au manque d'informations sur le contexte de la noyade, une enquête spécifique, possiblement sur un groupe de noyade précis (sur une classe d'âge ou un lieu de noyade par exemple) serait nécessaire pour rendre compte avec plus de précision de la succession des événements ayant abouti à la noyade.

## 6. CONCLUSION

Les noyades accidentelles représentent chaque été entre 400 et 500 décès, soit près de 4 décès par jour en moyenne. Elles concernent tous les âges et tous les lieux et sont responsables chaque été de centaines d'hospitalisations.

Depuis 2001, les résultats des enquêtes NOYADES ont contribué à l'élaboration de messages de prévention contre les noyades estivales. Le maintien et le renforcement des campagnes annuelles de prévention des noyades doivent rester une priorité, notamment pendant la période estivale et les fortes chaleurs. Les stratégies de lutte contre les noyades doivent être globales, passant par l'aménagement et la signalisation des lieux de baignade et des campagnes d'information spécifiques selon les groupes d'âge et les lieux de baignade, en amont et pendant l'été.

## Références bibliographiques

- [1] van Beeck EF, Branche CM, Szpilman D, Modell JH, Bierens JJ. A new definition of drowning: towards documentation and prevention of a global public health problem. *Bull World Health Organ*. 2005;83(11):853-6.
- [2] E. van Beeck, C. Branch, D. Szpilman, J. Modell, J. Bierens. J.J.L.M. Bierens (Ed.), *Handbook on drowning: prevention, rescue, treatment*, Springer, Berlin (2006), pp. 45-48.
- [3] Organisation mondiale de la santé. Rapport mondial sur la noyade. Comment prévenir une cause majeure de décès ? Genève : OMS ; 2015. 76 p.  
[https://www.who.int/violence\\_injury\\_prevention/global\\_report\\_drowning/fr/](https://www.who.int/violence_injury_prevention/global_report_drowning/fr/)
- [4] Lasbeur L, Thélot B. Mortalité par accident de la vie courante en France métropolitaine, 2000-2012. *Bull Epidémiol Hebd*. 2017;(1):2-12.
- [5] Thélot B. Enquête NOYADES 2001. Institut de veille sanitaire, mars 2003.
- [6] Ermanel C, Thélot B. Surveillance épidémiologique des noyades. Enquête NOYADES 2002. Institut de veille sanitaire, juin 2003.
- [7] Ermanel C, Thélot B. Surveillance épidémiologique des noyades. Enquête NOYADES 2002, analyses complémentaires. Institut de veille sanitaire, février 2004.
- [8] Ermanel C, Ricard C, Thélot B. Surveillance épidémiologique des noyades. Enquête NOYADES 2003. Institut de veille sanitaire, novembre 2004,
- [9] Ermanel C, Thélot B. Surveillance épidémiologique des noyades. Enquête NOYADES 2004. Institut de veille sanitaire, octobre 2005.
- [10] Marant C, Thélot B. Surveillance épidémiologique des noyades. Enquête NOYADES 2006. Institut de veille sanitaire, janvier 2008.
- [11] Thélot, B. Marant, C. Bonaldi, C. Bourdeau, I. Le lourd bilan des noyades accidentelles : 401 décès en France au cours de l'été 2006. *Bull Epidémiol Hebdo* 2008 ; 20:169-72.
- [12] Thélot B, Lasbeur L. Surveillance épidémiologique des noyades - Enquête NOYADES 2009, 1er juin-30 septembre 2009. Saint-Maurice (Fra) : Institut de veille sanitaire, juin 2010, 52 p.
- [13] Lasbeur L, Thélot B. Surveillance épidémiologique des noyades - Enquête NOYADES 2012, 1er juin-30 septembre 2012. Saint-Maurice (Fra) : Institut de veille sanitaire, 2013, 68 p.
- [14] Lasbeur L, Szego-Zguem E, Cassagne E, Guillam MT, Thélot B. Les noyades au cours de l'été : de la surveillance épidémiologique à la prévention. Résultats de l'enquête NOYADES 2015. *Bull Epidémiol Hebd*. 2017;(10):185-93.
- [15] Lasbeur L, Szego-Zguem E, Thélot B. Surveillance épidémiologique des noyades. Enquête NOYADES 2015. 1er juin – 30 septembre 2015. Saint-Maurice: Santé publique France; 2016. 76 p.
- [16] Ung A, Gautier A, Chatignoux E, Beltzer N. Principaux résultats de l'enquête NOYADES menée au cours de l'été 2018 en France. *Bull Epidémiol Hebd*. 2019;(16):286-94.
- [17] Météo-France. Bilan climatique de l'été 2018. [Internet]. <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/bilans-climatiques/bilan-2018/bilan-climatique-de-l-ete-2018>



- [18] Fédération des professionnels de la piscine et du spa (FPP). Dossier de presse « Enquête inédite : les Français et la piscine ». [Internet]. [https://www.propiscines.fr/sites/default/files/espace\\_presse/dp\\_enquete\\_decryptis\\_17juil18.pdf](https://www.propiscines.fr/sites/default/files/espace_presse/dp_enquete_decryptis_17juil18.pdf)
- [19] Fralick M, Denny CJ, Redelmeier DA. Drowning and the influence of hot weather. PLoS One. 2013;8(8):e71689.doi:10.1371
- [20] Lindholm P, Steensberg J. Epidemiology of unintentional drowning and near-drowning in Denmark in 1995. Inj Prev. 2000;6(1):29-31.
- [21] Peden AE, Barnsley PD, Queiroga AC. The association between school holidays and unintentional fatal drowning among children and adolescents aged 5-17 years. J Paediatr Child Health. 2019;55(5):533-8.
- [22] Maudet T, Eloi-Roux V. Pour une stratégie globale de lutte contre les noyades. Rapport commandité par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et de la ministre des Sports Juin 2019.

# ANNEXES

## Annexe 1. Questionnaire de l'enquête NOYADES 2018

### Enquête NOYADES 2018

Recueil national

1<sup>er</sup> juin -  
30 septembre  
2018

Enquête organisée par Santé publique France, avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé, du ministère de l'Intérieur, du ministère des Sports et du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Questionnaire à remplir pour toute noyade ou quasi-noyade suivie d'une hospitalisation ou d'un décès, survenue entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2018, ayant fait l'objet d'une intervention des secours organisés.

Questionnaire à saisir sous : <https://voozanoo.santepubliquefrance.fr/noyades2018/> ou à renvoyer rempli à IPSOS :  
 Courrier : IPSOS - Enquête NOYADES 2018 - 35 rue du Val de Marne - 75013 PARIS, Fax : 01 41 98 99 11 ou Email : noyades2018@ipsos-direct.fr  
 Information préalable de la personne (voir consignes au verso)

**ORGANISME DE SECOURS :** ..... Téléphone : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Département : | | | | | Nom de la personne chargée du recueil : .....

**INTERVENTION :** Date : | | | | | | | | | | Heure : | | | heures | | | minutes

Code postal du lieu d'intervention : | | | | | | | |

**PERSONNE ACCIDENTÉE :** Nom (3 premières lettres) : | | | | Prénom (initiale) : | | | Sexe :  M  F

Date de naissance : | | | | | | | | | | ou âge : | | | ans

Département de résidence habituelle : | | | | | ou pays de résidence : .....

**LIEU DE NOYADE :**

Piscine privée familiale       Fleuve, rivière, rigole, canal       Mer, dans la bande des 300 mètres

Piscine publique ou privée payante (ex. municipale, base de loisirs, parc d'attractions)       Plan d'eau, étang, lac, mare       Mer, au-delà de la bande des 300 mètres

Piscine privée à usage collectif (ex. hôtel, résidence, camping, club de vacances)

Autre lieu (baignoire, bassin, piscine gonflable), précisez : .....

**SÉCURITÉ DU LIEU** (définitions au verso) :

Si piscine privée :  Enterrée     Hors-sol    Dispositif de sécurité :  Oui     Non

Type de dispositif :  Barrière     Alarme     Couverture     Abri     Autre : .....

Dispositif conforme à la réglementation :  Oui  Non    et/ou année d'installation : | | | | |

Dispositif en place :  Oui     Non    Précisez : .....

Si cours d'eau, plan d'eau ou mer : Zone de baignade surveillée :  Oui  Non    Zone de baignade interdite :  Oui  Non

**CONDITION DE SURVENUE :**  Noyade accidentelle     Agression     Tentative de suicide, suicide     Origine non connue

**STADE DE NOYADE :**  1-Aquastress     2-Petite noyade     3-Grande noyade     4-Anoxie

(définitions au verso)

**ACTIVITÉ PRACTIQUÉE** (plusieurs réponses possibles) :

Baignade     Bateau à voile (plaisance)     Bateau à moteur (plaisance)     Bodyboard (ou surf)

Canoë, kayak ou rafting     Stand up paddle     Pêche     Planche à voile

Plongée apnée     Plongée bouteille     Plongeon     Scooter des mers

Autre activité pratiquée, précisez (ex. : matelas pneumatique, ski nautique...) : .....

Pratique encadrée :  Oui     Non

**CIRCONSTANCES DE LA NOYADE** (plusieurs réponses possibles) :

Malaise     Malaise cardiaque     Malaise vagal     Phase digestive     Hydrocution

Épilepsie     Chute     Courants, balnes     Ne sait pas nager     Manque de surveillance

Épuisement     Autre(s) circonstance(s) (ex. : conduite à risque, portait secours, accident de circulation...) : .....

Alcool :  Oui     Non

Port d'un gilet de sauvetage :  Oui     Non

**DEVENIR IMMÉDIAT :**  Décès sur le lieu de la noyade     Hospitalisation

Hôpital ..... Service ..... Ville .....

**SORTIE DE L'HÔPITAL :** Date de sortie : | | | | | | | | | |  Décédé à l'hôpital

Séquelles :  Oui     Non    Si oui, précisez : .....

# Enquête NOYADES 2018

## Recueil national

1<sup>er</sup> juin -  
30 septembre  
2018

**Un questionnaire doit être rempli pour toute personne victime d'une noyade ou d'une quasi-noyade suivie d'une hospitalisation ou d'un décès, survenue entre le 1er juin et le 30 septembre 2018 sur le territoire français, et ayant fait l'objet d'une intervention des secours organisés.**

Dans la mesure du possible, les secours doivent informer la victime ou sa famille que les informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique dans le but de recenser et décrire les noyades afin d'adapter au mieux les campagnes de prévention. Une fiche d'information est remise à cet effet. Le destinataire de ces informations est Santé publique France et la société Ipsos à qui la réalisation de l'enquête a été confiée par Santé publique France. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, la personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification à ces informations et peut s'opposer à ce que les données la concernant fassent l'objet d'un traitement automatisé. Ce droit s'exerce par la personne concernée ou ses représentants légaux au moment de la collecte (possibilité de transmettre la fiche à minima sans les initiales des nom et prénom) ou ultérieurement auprès de Santé publique France, Direction des maladies non transmissibles et traumatismes, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice cedex (01 41 79 57 33). Pour que l'enquête puisse être exhaustive, toute fiche, même incomplète, devra être envoyée à Ipsos.

### DEFINITIONS

#### • Sécurité du lieu

##### Dispositif de sécurité de piscine :

- barrière (norme NF P90-306) souple ou rigide d'une hauteur d'au moins 1,10 m entre deux points d'appui, munie d'un portillon, de préférence à fermeture automatique ;
- alarme sonore de piscine (norme NF P90-307) placée à la surface de l'eau ou autour du bassin ;
- couverture (norme NF P90-308) souple ou rigide fermant le bassin (volet roulant automatique...);
- abri de piscine (norme NF P90-309) entièrement et convenablement fermé.

Zone de baignade surveillée : zone de baignade aménagée, bénéficiant d'une surveillance par un professionnel assurant la sécurité des baigneurs.

Zone de baignade interdite : zone de baignade dangereuse où il est indiqué qu'il est interdit de se baigner.

#### • Stade de la noyade :

Stade 1 = aquastress : pas d'inhalation liquidienne, angoisse, hyperventilation, tachycardie, tremblements.

Stade 2 = petite noyade : encombrement liquidien broncho-pulmonaire, cyanose des extrémités, hypothermie.

Stade 3 = grande noyade : obnubilation ou coma, état de détresse respiratoire aiguë.

Stade 4 = anoxie : arrêt cardio-respiratoire en cours d'installation ou avéré et coma irréversible.

Le questionnaire doit être complété le jour même de la noyade par l'équipe d'intervention auprès du noyé et renvoyé sans délai à Ipsos (ou au plus tard dans les trois jours).

Les données sur le devenir à la sortie de l'hôpital (décès, séquelles) doivent, dans la mesure du possible et sous réserve de l'absence d'opposition de la personne concernée ou ses représentants légaux, être complétées lorsqu'elles sont connues.

Les questionnaires doivent être saisis sous : <https://voozanoo.santepubliquefrance.fr/noyades2018/>

ou renvoyés remplis à Ipsos :

par fax : 01 41 98 99 11,

par mail : [noyades2018@ipsos-direct.fr](mailto:noyades2018@ipsos-direct.fr),

ou par courrier :

IPSOS - Enquête NOYADES 2018  
35 rue du Val de Marne  
75013 PARIS

Tous renseignements sur le déroulement de l'enquête doivent être demandés à Ipsos.

Personnes contacts : Ulrich Kaczor et Cécile Renaudie, 01 79 51 70 07, [noyades2018@ipsos-direct.fr](mailto:noyades2018@ipsos-direct.fr)

Les contacts à Santé publique France :

Aymeric Ung (01 41 79 57 33, [aymeric.ung@santepubliquefrance.fr](mailto:aymeric.ung@santepubliquefrance.fr))

Louis-Marie Paget (01 41 79 57 52, [louis-marie.paget@santepubliquefrance.fr](mailto:louis-marie.paget@santepubliquefrance.fr))

Arnaud Gautier (01 71 80 16 42, [arnaud.gautier@santepubliquefrance.fr](mailto:arnaud.gautier@santepubliquefrance.fr))

Nathalie Beltzer (01 55 12 53 02, [nathalie.beltzer@santepubliquefrance.fr](mailto:nathalie.beltzer@santepubliquefrance.fr))

Dr Bertrand Thélot (01 41 79 68 75, [bertrand.thelot@santepubliquefrance.fr](mailto:bertrand.thelot@santepubliquefrance.fr))

Ce questionnaire est disponible auprès des personnes ci-dessus et sur le site de Santé publique France :

<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-chroniques-et-traumatismes/Traumatismes/Accidents/Noyades>

## Annexe 2. Affiche de l'enquête NOYADES 2018

# Enquête NOYADES 2018

1<sup>er</sup> juin -  
30 septembre  
2018

## PRÉSENTATION

Une enquête sur les noyades est organisée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2018 par Santé publique France, avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé, du ministère de l'Intérieur, du ministère des Sports et du ministère de la Transition écologique et solidaire.

## OBJECTIF

Son objectif est de décrire les noyades survenues en France au cours des mois d'été 2018, pour guider les actions de prévention et de réglementation : recenser le nombre de noyés en tous lieux, décrire les caractéristiques des victimes (âge, sexe, etc.), les circonstances de survenue et les suites des noyades.

## DÉROULEMENT

Pour toutes les noyades prises en charge par les secours organisés, suivies d'une hospitalisation ou d'un décès, un questionnaire devra être complété. Afin de faciliter la collecte des informations sur le devenir des victimes après leur hospitalisation, des données indirectement identifiantes (notamment les trois premières lettres du nom et l'initiale du prénom) sur la personne concernée sont temporairement recueillies.

Ces informations, recueillies et transmises par les équipes d'intervention et de secours, sont confidentielles et strictement réservées à l'usage de la Direction des maladies non Transmissibles et des Traumatismes de Santé publique France, et de la société Ipsos à laquelle Santé publique France a confié la collecte des données.

Toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant et limiter le traitement des données le concernant, sur justification de son identité, en s'adressant à Santé publique France, Direction des Maladies non transmissibles et des Traumatismes, Unité Pathologies, Populations et Traumatismes, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice cedex - Téléphone : 01 47 79 57 33  
E-mail : [dmat@trauma@santepubliquefrance.fr](mailto:dmat@trauma@santepubliquefrance.fr)

Pour plus d'information sur le traitement de données mis en œuvre et sur l'exercice des droits des personnes concernées, vous pouvez vous connecter sur :  
<http://ins.santepubliquefrance.fr/Dossier-theme/eqs/Maladies-chroniques-et-traumatismes/traumatismes/collecte@noyades>





## Annexe 3. Fiche d'information de l'enquête NOYADES 2018



### FICHE D'INFORMATION SUR LES DONNEES RECUEILLIES

ENQUÊTE NOYADES 2018 DU 1<sup>er</sup> JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2018

#### PRÉSENTATION

Une enquête sur les noyades, justifiée par l'intérêt public, est organisée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2018 par Santé publique France\*, avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé, du ministère de l'Intérieur, du ministère des Sports et du ministère de la Transition écologique et solidaire.

#### OBJECTIF

Son objectif est de décrire les noyades survenues en France au cours des mois d'été 2018, pour guider les actions de prévention et de réglementation : recenser le nombre de noyés en tous lieux, décrire les caractéristiques des victimes (âge, sexe, etc.), les circonstances de survenue et les suites des noyades.

#### DÉROULEMENT

Pour toutes les noyades prises en charge par les secours organisés, suivies d'une hospitalisation ou d'un décès, un questionnaire devra être complété. Afin de faciliter la collecte des informations sur le devenir des victimes après leur hospitalisation, des données indirectement identifiantes (notamment les trois premières lettres du nom et l'initiale du prénom) sur la personne concernée sont temporairement recueillies.

Ces informations, recueillies et transmises par les équipes d'intervention et de secours, sont confidentielles et strictement réservées à l'usage de la Direction des maladies non Transmissibles et des Traumatismes de Santé publique France, et de la société Ipsos à laquelle Santé publique France a confié la collecte des données.

Les données permettant d'identifier les personnes concernées par cette enquête sont supprimées après consolidation des bases de données et au plus tard en mars 2019. À cette date, les données sont conservées sous une forme préservant la vie privée de ces personnes et ne permettant plus l'exercice de leurs droits d'accès, d'opposition, de limitation, d'effacement et de rectification, Santé publique France n'étant plus en mesure de s'assurer de leur identité\*\*. Les bases de données consolidées de l'enquête sont conservées pendant 20 ans pour permettre une comparaison avec les données des enquêtes NOYADES précédentes et à venir.

En cas de litiges, la personne concernée peut adresser une réclamation à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL).

Pour plus d'information sur le traitement de données mis en œuvre et sur l'exercice des droits des personnes concernées, vous pouvez vous connecter sur <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-chroniques-et-traumatismes/Traumatismes/Accidents/Noyades> ou contacter le délégué à la protection des données personnelles en écrivant à [dpo@santepubliquefrance.fr](mailto:dpo@santepubliquefrance.fr).

\*Santé publique France est un établissement public administratif chargée de la surveillance de l'état de santé de la population française (article L. 1413-1 du code de la santé publique).

\*\*Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et aux articles 15 à 23 du règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679), toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant et limiter le traitement des données la concernant, sur justification de son identité, en s'adressant à Santé publique France, Direction des Maladies non transmissibles et des Traumatismes, Unité Pathologies, Populations et Traumatismes, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice cedex  
Téléphone : 01 41 79 57 33 - Email : [dmnt-trauma@santepubliquefrance.fr](mailto:dmnt-trauma@santepubliquefrance.fr)  
Le droit d'opposition au traitement des données est exerçable selon les mêmes modalités.

## Annexe 4. Noyades accidentelles totales et suivies de décès par jour en 2018

\* Il n'y avait pas d'information sur la date de la noyade pour 1 personne.

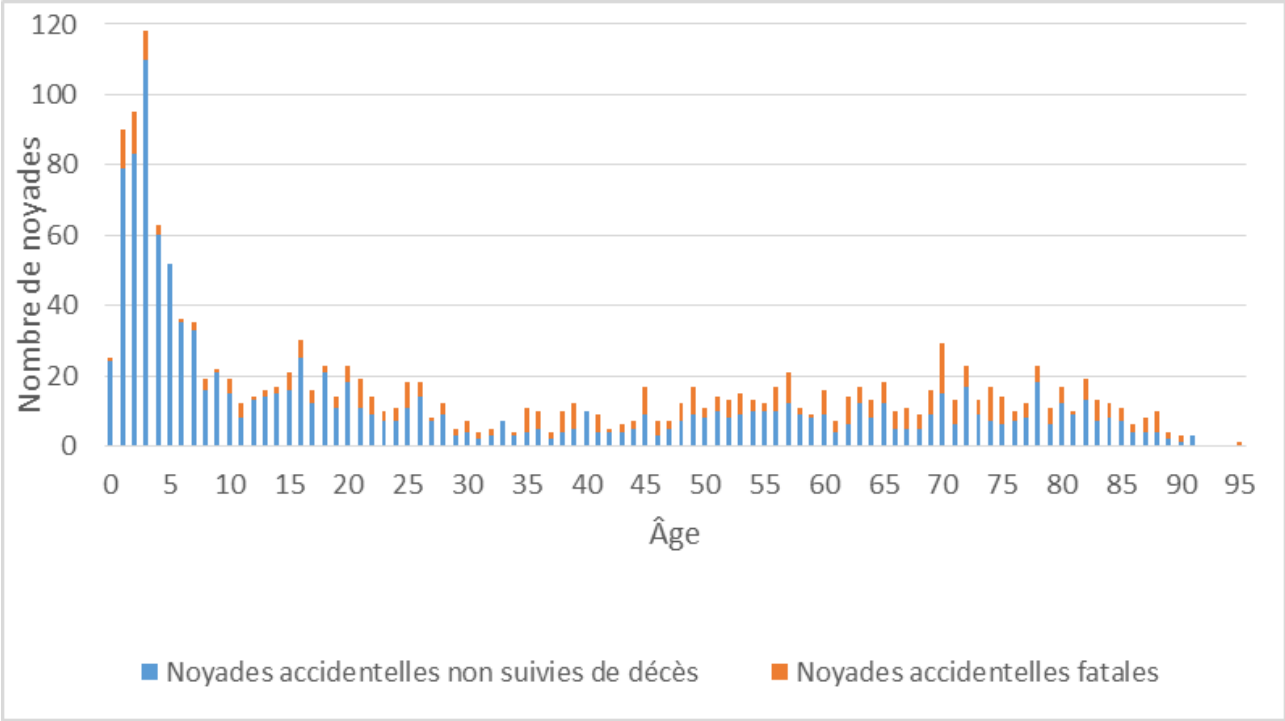
Date	Noyades accidentelles totales	Noyades accidentelles fatales	Date	Noyades accidentelles totales	Noyades accidentelles fatales	Date	Noyades accidentelles totales	Noyades accidentelles fatales	Date	Noyades accidentelles totales	Noyades accidentelles fatales	Date	Noyades accidentelles totales	Noyades accidentelles fatales
01/06	2	1	26/06	20	4	21/07	15	3	15/08	12	2	09/09	6	1
02/06	5	1	27/06	15	4	22/07	20	6	16/08	15	5	10/09	3	1
03/06	7	1	28/06	7	2	23/07	13	3	17/08	20	8	11/09	12	3
04/06	1	0	29/06	8	3	24/07	20	8	18/08	15	3	12/09	9	4
05/06	3	1	30/06	37	5	25/07	29	6	19/08	26	6	13/09	4	3
06/06	7	2	01/07	67	12	26/07	29	4	20/08	14	3	14/09	4	1
07/06	6	2	02/07	34	7	27/07	24	6	21/08	12	0	15/09	4	0
08/06	7	1	03/07	9	1	28/07	33	9	22/08	15	2	16/09	1	0
09/06	10	2	04/07	11	2	29/07	34	6	23/08	7	3	17/09	5	1
10/06	6	3	05/07	9	2	30/07	25	2	24/08	11	2	18/09	6	3
11/06	4	2	06/07	14	4	31/07	23	2	25/08	11	1	19/09/	7	3
12/06	5	1	07/07	21	7	01/08	29	8	26/08	14	5	20/09	7	2
13/06	4	2	08/07	50	18	02/08	37	12	27/08	4	1	21/09	3	2
14/06	3	1	09/07	13	5	03/08	30	10	28/08	11	2	22/09	4	4
15/06	5	5	10/07	20	4	04/08	27	6	29/08	6	0	23/09	2	0
16/06	10	4	11/07	13	1	05/08	60	16	30/08	6	0	24/09	3	3
17/06	14	2	12/07	11	1	06/08	29	10	31/08	6	4	25/09	4	2
18/06	3	0	13/07	9	2	07/08	28	6	01/09	4	0	26/09/	6	1
19/0	10	2	14/07	27	3	08/08	14	2	02/09	10	1	27/09	1	1
20/06	12	3	15/07	20	3	09/08	16	5	03/09	1	0	28/09	2	1
21/06	10	3	16/07	8	2	10/08	19	3	04/09	2	1	29/09	2	0
22/06	12	4	17/07	19	4	11/08	18	3	05/09	6	1	30/09	6	3
23/06	20	3	18/07	20	3	12/08	27	8	06/09	7	3			
24/06	10	3	19/07	16	4	13/08	6	2	07/09	11	5			
25/06	7	2	20/07	11	1	14/08	18	6	08/09	6	2	<b>Total</b>	<b>1 648</b>	<b>406</b>

## Annexe 5. Noyades accidentelles totales et suivies de décès par âge

\* Il n'y avait pas d'information sur l'âge pour 54 personnes.

Âge	Noyades accidentelles totales	Noyades accidentelles fatales	Âge	Noyades accidentelles totales	Noyades accidentelles fatales	Âge	Noyades accidentelles totales	Noyades accidentelles fatales	Âge	Noyades accidentelles totales	Noyades accidentelles fatales
0	25	1	25	18	7	50	11	3	75	14	8
1	90	11	26	18	4	51	14	4	76	10	3
2	95	12	27	8	1	52	13	5	77	12	4
3	118	8	28	12	3	53	15	6	78	23	5
4	63	3	29	5	2	54	13	3	79	11	5
5	52	0	30	7	3	55	12	2	80	17	5
6	36	1	31	4	2	56	17	7	81	10	1
7	35	2	32	5	2	57	21	9	82	19	6
8	19	3	33	7	0	58	11	2	83	13	6
9	22	1	34	4	1	59	9	1	84	12	4
10	19	4	35	11	7	60	16	7	85	11	4
11	12	4	36	10	5	61	7	3	86	6	2
12	14	1	37	4	2	62	14	8	87	8	4
13	16	2	38	10	6	63	17	5	88	10	6
14	17	2	39	12	7	64	13	5	89	4	2
15	21	5	40	10	0	65	18	6	90	3	2
16	30	5	41	9	5	66	10	5	91	3	0
17	16	4	42	5	1	67	11	6	92	0	0
18	23	2	43	6	2	68	9	4	93	0	0
19	14	3	44	7	2	69	16	7	94	0	0
20	23	5	45	17	8	70	29	14	95	1	1
21	19	8	46	7	4	71	13	7			
22	14	5	47	7	2	72	23	6			
23	10	3	48	12	5	73	13	4			
24	11	4	49	17	8	74	17	10	<b>Total</b>	<b>1 595</b>	<b>395</b>

Répartition des noyades accidentelles suivies ou non de décès par âge, France, 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2018 (N=1 649)\*



\* Il n'y avait pas d'information sur l'âge pour 54 personnes.



## Annexe 6. Noyades accidentelles totales et suivies de décès par région, par département et par lieu de noyade

Département	Piscine privée familiale	Piscine publique ou privée payante	Piscine privée à usage collectif	Fleuve, rivière, rigole, canal	Plan d'eau, étang, lac mare	Mer dans la bande des 300 mètres	Mer au-delà de la bande des 300 mètres	Autre lieu (baignoire, bassin...)	Total
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>49 (14)</b>	<b>6 (0)</b>	<b>14 (1)</b>	<b>29 (9)</b>	<b>55 (19)</b>	<b>0 (0)</b>	<b>0 (0)</b>	<b>7 (1)</b>	<b>160 (44)</b>
01 - Ain	2 (0)	0 (0)	2 (0)	7 (1)	11 (2)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	23 (3)
03 - Allier	1 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (0)
07 - Ardèche	4 (2)	1 (0)	0 (0)	7 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	12 (3)
15 - Cantal	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (2)
26 - Drôme	6 (4)	3 (0)	2 (0)	4 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (1)	17 (6)
38 - Isère	11 (3)	1 (0)	1 (0)	0 (0)	7 (3)	0 (0)	0 (0)	3 (0)	23 (6)
42 - Loire	4 (0)	0 (0)	1 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	6 (0)
43 - Haute-Loire	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)
63 - Puy-de-Dôme	3 (1)	0 (0)	1 (0)	3 (1)	4 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	11 (3)
69 - Rhône	13 (4)	0 (0)	1 (0)	4 (2)	2 (1)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	21 (7)
73 - Savoie	3 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	10 (3)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	13 (3)
74 - Haute-Savoie	2 (0)	1 (0)	5 (1)	1 (1)	19 (8)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	28 (10)
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>5 (1)</b>	<b>0 (0)</b>	<b>1 (0)</b>	<b>11 (5)</b>	<b>9 (4)</b>	<b>0 (0)</b>	<b>0 (0)</b>	<b>3 (1)</b>	<b>29 (11)</b>
21 - Côte-d'Or	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	3 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (1)	6 (1)
25 - Doubs	0 (0)	0 (0)	1 (0)	2 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (2)
39 - Jura	2 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (1)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	7 (1)
58 - Nièvre	2 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (2)
70 - Haute-Saône	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
71 - Saône-et-Loire	1 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (2)	4 (3)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	9 (5)
89 - Yonne	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)
90 - Territoire de Belfort	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
<b>Bretagne</b>	<b>10 (3)</b>	<b>9 (1)</b>	<b>7 (0)</b>	<b>1 (0)</b>	<b>3 (1)</b>	<b>75 (33)</b>	<b>5 (0)</b>	<b>1 (0)</b>	<b>111 (38)</b>
22 - Côtes-d'Armor	2 (0)	2 (0)	3 (0)	0 (0)	0 (0)	25 (9)	1 (0)	1 (0)	34 (9)
29 - Finistère	5 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	21 (13)	0 (0)	0 (0)	26 (15)
35 - Ille-et-Vilaine	1 (0)	2 (0)	2 (0)	1 (0)	1 (0)	7 (4)	3 (0)	0 (0)	17 (4)
56 - Morbihan	2 (1)	5 (1)	2 (0)	0 (0)	2 (1)	22 (7)	1 (0)	0 (0)	34 (10)
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>11 (2)</b>	<b>1 (0)</b>	<b>3 (0)</b>	<b>9 (7)</b>	<b>6 (5)</b>	<b>0 (0)</b>	<b>0 (0)</b>	<b>1 (0)</b>	<b>31 (14)</b>
18 - Cher	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (4)	2 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	6 (6)
28 - Eure-et-Loir	5 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	7 (0)
36 - Indre	1 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (2)	2 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	5 (4)
37 - Indre-et-Loire	2 (1)	1 (0)	0 (0)	2 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	5 (1)
41 - Loir-et-Cher	2 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (2)
45 - Loiret	1 (1)	0 (0)	2 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (1)
<b>Corse</b>	<b>4 (0)</b>	<b>2 (1)</b>	<b>1 (1)</b>	<b>10 (6)</b>	<b>0 (0)</b>	<b>32 (12)</b>	<b>4 (2)</b>	<b>0 (0)</b>	<b>53 (22)</b>
2A - Corse-du-Sud	3 (0)	0 (0)	0 (0)	7 (5)	0 (0)	12 (8)	2 (1)	0 (0)	24 (14)
2B - Haute-Corse	1 (0)	2 (1)	1 (1)	3 (1)	0 (0)	20 (4)	2 (1)	0 (0)	29 (8)

<b>Grand Est</b>	<b>17 (2)</b>	<b>7 (1)</b>	<b>4 (0)</b>	<b>16 (7)</b>	<b>13 (7)</b>	<b>0 (0)</b>	<b>0 (0)</b>	<b>1 (1)</b>	<b>58 (18)</b>
08 - Ardennes	0 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (0)
10 - Aube	2 (0)	1 (0)	0 (0)	2 (1)	6 (3)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	11 (4)
51 - Marne	0 (0)	1 (0)	0 (0)	3 (1)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	5 (2)
52 - Haute-Marne	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
54 - Meurthe-et-Moselle	4 (0)	1 (0)	0 (0)	4 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	9 (0)
55 - Meuse	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)
57 - Moselle	2 (0)	0 (0)	1 (0)	5 (4)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	8 (4)
67 - Bas-Rhin	2 (0)	1 (1)	0 (0)	2 (1)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	7 (3)
68 - Haut-Rhin	7 (2)	2 (0)	2 (0)	0 (0)	3 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	14 (4)
88 - Vosges	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)
<b>Hauts-de-France</b>	<b>9 (2)</b>	<b>5 (1)</b>	<b>6 (0)</b>	<b>11 (7)</b>	<b>5 (1)</b>	<b>21 (4)</b>	<b>1 (0)</b>	<b>9 (2)</b>	<b>67 (17)</b>
02 - Aisne	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (0)	3 (0)
59 - Nord	3 (0)	0 (0)	1 (0)	5 (3)	5 (1)	4 (1)	0 (0)	3 (0)	21 (5)
60 - Oise	2 (1)	2 (0)	2 (0)	2 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	8 (2)
62 - Pas-de-Calais	3 (1)	2 (1)	2 (0)	2 (1)	0 (0)	12 (1)	1 (0)	4 (2)	26 (6)
80 - Somme	0 (0)	1 (0)	1 (0)	2 (2)	0 (0)	5 (2)	0 (0)	0 (0)	9 (4)
<b>Ile-de-France</b>	<b>5 (1)</b>	<b>1 (1)</b>	<b>14 (0)</b>	<b>20 (11)</b>	<b>11 (4)</b>	<b>0 (0)</b>	<b>0 (0)</b>	<b>6 (1)</b>	<b>57 (18)</b>
75 - Paris	0 (0)	0 (0)	1 (0)	4 (2)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	2 (1)	8 (4)
77 - Seine-et-Marne	0 (0)	1 (1)	1 (0)	7 (3)	7 (2)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	17 (6)
78 - Yvelines	0 (0)	0 (0)	2 (0)	1 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (1)
91 - Essonne	1 (0)	0 (0)	2 (0)	1 (1)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	6 (1)
92 - Hauts-de-Seine	0 (0)	0 (0)	3 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (1)
93 - Seine-Saint-Denis	0 (0)	0 (0)	2 (0)	4 (3)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	7 (3)
94 - Val-de-Marne	1 (0)	0 (0)	1 (0)	2 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (1)
95 - Val-d'Oise	3 (1)	0 (0)	2 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	7 (1)
<b>Normandie</b>	<b>6 (2)</b>	<b>1 (0)</b>	<b>3 (0)</b>	<b>4 (2)</b>	<b>4 (1)</b>	<b>55 (16)</b>	<b>12 (1)</b>	<b>10 (3)</b>	<b>95 (25)</b>
14 - Calvados	2 (0)	0 (0)	1 (0)	2 (1)	0 (0)	34 (6)	3 (0)	0 (0)	42 (7)
27 - Eure	2 (1)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (1)
50 - Manche	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	12 (4)	1 (1)	1 (0)	15 (5)
61 - Orne	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	3 (3)
76 - Seine-Maritime	1 (0)	0 (0)	2 (0)	1 (1)	2 (0)	9 (6)	8 (0)	8 (2)	31 (9)
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>57 (5)</b>	<b>10 (0)</b>	<b>7 (0)</b>	<b>11 (4)</b>	<b>21 (9)</b>	<b>132 (22)</b>	<b>6 (2)</b>	<b>6 (1)</b>	<b>250 (43)</b>
16 - Charente	1 (0)	0 (0)	1 (0)	1 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (0)
17 - Charente-Maritime	11 (1)	4 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	19 (2)	0 (0)	2 (0)	37 (3)
19 - Corrèze	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	2 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (1)
23 - Creuse	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (0)
24 - Dordogne	7 (1)	0 (0)	0 (0)	4 (1)	4 (1)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	16 (3)
33 - Gironde	23 (1)	1 (0)	2 (0)	2 (1)	6 (4)	55 (10)	0 (0)	2 (0)	91 (16)
40 - Landes	4 (1)	5 (0)	1 (0)	0 (0)	1 (1)	32 (6)	0 (0)	0 (0)	43 (8)
47 - Lot-et-Garonne	4 (1)	0 (0)	3 (0)	2 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	10 (4)
64 - Pyrénées-Atlantiques	4 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	25 (4)	6 (2)	0 (0)	36 (7)
79 - Deux-Sèvres	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (0)
86 - Vienne	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (1)

87 - Haute-Vienne	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (0)
<b>Occitanie</b>	<b>53 (7)</b>	<b>16 (0)</b>	<b>13 (0)</b>	<b>35 (18)</b>	<b>26 (7)</b>	<b>105 (18)</b>	<b>0 (0)</b>	<b>6 (2)</b>	<b>254 (52)</b>
09 - Ariège	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
11 - Aude	3 (0)	2 (0)	1 (0)	2 (2)	4 (1)	14 (3)	0 (0)	1 (1)	27 (7)
12 - Aveyron	0 (0)	1 (0)	0 (0)	1 (1)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (1)
30 - Gard	6 (1)	1 (0)	1 (0)	8 (4)	1 (0)	3 (1)	0 (0)	0 (0)	20 (6)
31 - Haute-Garonne	12 (0)	1 (0)	3 (0)	6 (2)	11 (2)	0 (0)	0 (0)	2 (0)	35 (4)
32 - Gers	0 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (0)
34 - Hérault	16 (3)	8 (0)	2 (0)	9 (5)	2 (0)	53 (10)	0 (0)	0 (0)	90 (18)
46 - Lot	0 (0)	0 (0)	0 (0)	6 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	6 (2)
48 - Lozère	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
65 - Hautes-Pyrénées	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
66 - Pyrénées-Orientales	8 (1)	2 (0)	2 (0)	3 (2)	1 (0)	35 (4)	0 (0)	1 (0)	52 (7)
81 - Tarn	2 (0)	0 (0)	2 (0)	0 (0)	4 (3)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	8 (3)
82 - Tarn-et-Garonne	6 (2)	1 (0)	1 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	2 (1)	11 (4)
<b>Pays de la Loire</b>	<b>9 (2)</b>	<b>11 (0)</b>	<b>7 (1)</b>	<b>13 (9)</b>	<b>12 (7)</b>	<b>34 (6)</b>	<b>2 (1)</b>	<b>4 (0)</b>	<b>92 (26)</b>
44 - Loire-Atlantique	3 (0)	0 (0)	1 (0)	3 (2)	3 (2)	16 (0)	0 (0)	3 (0)	29 (4)
49 - Maine-et-Loire	2 (0)	0 (0)	3 (1)	7 (4)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	12 (5)
53 - Mayenne	3 (2)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (2)
72 - Sarthe	0 (0)	0 (0)	1 (0)	1 (1)	4 (2)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	7 (3)
85 - Vendée	1 (0)	11 (0)	1 (0)	2 (2)	5 (3)	18 (6)	2 (1)	0 (0)	40 (12)
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>71 (15)</b>	<b>20 (3)</b>	<b>7 (0)</b>	<b>7 (6)</b>	<b>10 (2)</b>	<b>174 (31)</b>	<b>8 (0)</b>	<b>5 (0)</b>	<b>302 (57)</b>
04 - Alpes-de-Haute-Provence	1 (1)	0 (0)	0 (0)	2 (2)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (3)
05 - Hautes-Alpes	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (2)	1 (0)	1 (0)	0 (0)	1 (0)	5 (2)
06 - Alpes-Maritimes	4 (3)	2 (0)	1 (0)	2 (2)	0 (0)	38 (8)	0 (0)	0 (0)	47 (13)
13 - Bouches-du-Rhône	26 (4)	3 (0)	2 (0)	0 (0)	3 (2)	51 (8)	6 (0)	1 (0)	92 (14)
83 - Var	33 (6)	14 (3)	4 (0)	0 (0)	2 (0)	84 (15)	2 (0)	3 (0)	142 (24)
84 - Vaucluse	7 (1)	1 (0)	0 (0)	1 (0)	3 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	12 (1)
<b>Outre-mer</b>	<b>5 (0)</b>	<b>10 (1)</b>	<b>2 (0)</b>	<b>5 (3)</b>	<b>3 (3)</b>	<b>45 (11)</b>	<b>3 (1)</b>	<b>1 (1)</b>	<b>74 (20)</b>
971 - Guadeloupe	3 (0)	5 (1)	2 (0)	0 (0)	2 (2)	12 (4)	2 (1)	1 (1)	27 (9)
972 - Martinique	0 (0)	5 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	16 (3)	1 (0)	0 (0)	22 (3)
973 - Guyane	1 (0)	0 (0)	0 (0)	4 (2)	1 (1)	4 (1)	0 (0)	0 (0)	10 (4)
974 - La Réunion	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (0)
976 - Mayotte	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	10 (3)	0 (0)	0 (0)	11 (4)
988 - Nouvelle Calédonie	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (0)
<b>Total</b>	<b>311 (56)</b>	<b>99 (9)</b>	<b>89 (3)</b>	<b>182 (94)</b>	<b>178 (70)</b>	<b>673 (153)</b>	<b>41 (7)</b>	<b>60 (13)</b>	<b>1633 (405)</b>

\* Il n'y avait pas d'information sur le lieu de noyade pour 16 personnes.

Note de lecture : le premier nombre correspond aux noyades totales, le deuxième, entre parenthèses, aux noyades suivies de décès.